

Programme Initiative Régionale d'Appui au Développement Économique Durable – IRADA

Études et appui institutionnel pour le volet « Développement du secteur privé – DSP »

CHAINE DE VALEUR ARTICHAUT DANS LE GOUVERNORAT DE BIZERTE

Cartographie et plan d'action à court et à moyen terme



Projet financé par
l'Union Européenne



Projet mis en œuvre par le Ministère du Développement, de
l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI)



Projet mis en œuvre
avec l'appui du contractant IBF
en consortium avec



Cette étude a été réalisée par les experts M. Walid Gaddes et M. Faouzi El Mufti, sous la supervision de l'équipe d'assistance technique du projet dirigée par IBF.

Son contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité de ses auteurs et de l'équipe d'assistance technique du projet dirigée par IBF et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne, d'IBF, d'Eurecna et d'Ecorys.

©UE/ Programme IRADA/ 2020

Table des matières

1. RESUME EXECUTIF	7
2. INTRODUCTION	8
2.4. Méthodologie	8
2.5. Présentation de l'artichaut	8
3. ANALYSE DE LA CHAÎNE DE VALEUR	9
3.4. Production de l'artichaut	9
3.4.1. Principaux producteurs d'artichauts dans le monde	9
3.4.2. Rendement à la production	10
3.4.3. Principales zones de production en Tunisie	11
3.4.4. Évolution de la production en Tunisie	12
3.4.5. Une culture importante pour le gouvernorat de Bizerte	12
3.4.6. Des marges brutes pouvant aller jusqu'à 65%	14
3.5. Collecte, transport et intermédiation	14
3.6. Conditionnement/ transformation	15
3.7. Commercialisation	15
3.7.1. Importations mondiales d'artichauts frais	15
3.7.2. Principaux pays importateurs d'artichaut frais	17
3.7.3. Évolutions des exportations tunisiennes	17
3.7.4. Droits de douanes	18
3.7.5. Normes phytosanitaires imposées par l'UE	19
3.8. Cartographie et principaux acteurs de la chaîne de valeur du gouvernorat de Bizerte	20
3.8.1. Missions et principales activités des organismes d'appui	21
3.8.2. Importance de la chaîne de valeur en termes d'emploi	24
3.9. Analyse SWOT	25
3.10. Benchmarking	27
3.10.1. L'Italie	27
3.10.2. L'Égypte	31
4. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA CdV ARTICHAUT DANS LE GOUVERNORAT DE BIZERTE	34
5. PLAN D'ACTION	36
5.4. Fiches action	37
5.4.1. Fiche action n°1 : Formation de formateurs	37
5.4.2. Fiche action n°2 : Formation de 600 producteurs d'artichauts du gouvernorat de Bizerte	39
5.4.3. Fiche action n°3 : Mise en place de 8 parcelles de démonstration	40
5.4.4. Fiche action n°4 : Mise en place de 3 pépinières-pilotes de plants d'artichauts	41
5.4.5. Fiche action n°5 : Création/ Renforcement des capacités d'OPA spécialisées dans l'artichaut	42
5.4.6. Fiche action n°6 : Développement de la culture de l'artichaut biologique	43
5.4.7. Fiche action n°7 : Facilitation de l'accès des agriculteurs au financement	44
5.4.8. Fiche action n°8 : R&D de nouvelles variétés d'artichauts	45
5.4.9. Fiche action n°9 : Identification de nouvelles technologies pour la production d'artichaut	46
5.4.10. Fiche action n°10 : Identification de nouvelles zones de production d'artichaut	47
5.4.11. Fiche action n°11 : Formation en Bonnes Pratiques d'Hygiène - BPH	48
5.4.12. Fiche action n°12 : Formation en préparation/transformation de l'artichaut	49
5.4.13. Fiche action n°13 : Introduction des normes de qualité dans l'industrie de l'artichaut	50
5.4.14. Fiche action n°14 : Support à la création d'un centre de collecte de l'artichaut	51
5.4.15. Fiche action n°15 : Améliorer les conditions de transport des ouvriers	52

5.4.16. Fiche action n°16 : Création d'une marque « Artichaut de Mejerda »	53
5.4.17. Fiche action n°17 : Élaboration d'outils de communication/ou plan marketing et communication	55
5.4.18. Fiche action n°18 : Participation groupée à des foires et salons internationaux spécialisés	56
5.4.20. Fiche action n°19 : Encourager la consommation sur le marché local	57
5.4.21. Fiche action n°20 : Création d'une Appellation d'Origine Contrôlée	58
5.4.22. Fiche action n°21 : Promouvoir la valorisation des sous-produits et des dérivés de l'artichaut	60
5.4.23. Fiche action n°22 : Création d'un événement international sur l'artichaut	61
5.4.24. Fiche action n°23 : Renforcement de la Plateforme Multi-Acteurs (PMA)	62
5.4.25. Fiche action n°24 : Renforcement des capacités des structures publiques d'appui à la CdV artichauts	63
5.5. Projets collaboratifs	64
5.5.1. Centre de collecte et de préparation de l'artichaut	64
5.5.2. Renforcement du Groupe Technique Artichaut	64
5.6. Indicateurs socio-économiques	67
6. CONCLUSION.....	68
7. ANNEXES	69
7.4. Annexe 1 : Norme CEE-ONU FFV-03.....	69
7.5. Annexe 2 : Liste des personnes rencontrés pour la réalisation de la présente étude	71

Liste des figures

Figure 1 : Évolution de la production mondiale d'artichauts.....	9
Figure 2 : Principaux producteurs d'artichauts dans le monde	10
Figure 3 : Ventilation de la production par gouvernorat - 2018.....	11
Figure 4 : Évolution de la production d'artichauts en Tunisie.....	12
Figure 5 : Production des artichauts - 2018	13
Figure 6 : Évolution des importations d'artichaut frais dans le monde en 2017.....	16
Figure 7 : Principaux importateurs d'artichaut frais dans le monde en 2017	17
Figure 8 : Évolution des exportations tunisiennes en 2017.....	17
Figure 9 : Principales destinations de l'artichaut frais tunisien en 2017.....	18
Figure 10 : Cartographie de la CdV du gouvernorat de Bizerte	20
Figure 11 : Évolution de la production italienne d'artichaut en 2017.....	27
Figure 12 : Évolution des importations italiennes d'artichaut frais en 2017	28
Figure 13 : Évolution des importations d'artichauts transformés en Italie.....	29
Figure 14 : Évolution des exportations italiennes d'artichaut frais, 2018	29
Figure 15 : Destination des exportations italiennes d'artichauts frais (2019).....	30
Figure 16 : Évolution des exportations italiennes d'artichaut en saumure	30
Figure 17 : Destination des exportations italiennes d'artichauts en saumure en 2017	31
Figure 18 : Évolution de la production égyptienne d'artichaut en 2017	32
Figure 19 : Synthèse du benchmark entre les pays choisis (Italie, Égypte, Tunisie).....	33
Figure 20 : Synthèse des activités proposées dans le plan d'action.....	35
Figure 21 : Principaux indicateurs socio-économiques qui seront améliorés	67

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition de la production d'artichauts par pays en 2017.....	9
Tableau 2 : Rendements de la culture d'artichauts par pays en 2017.....	10
Tableau 3 : Droits de douane appliqués pour l'artichaut frais Tunisien par l'UE – Année 2019.....	18
Tableau 4 : Droits de douane appliqués par l'UE pour l'artichaut frais marocain et égyptien	19
Tableau 6 : Aperçu des organismes d'appui au secteur agricole (exclusivement ou non).....	21
Tableau 7 : Récapitulatif des rôles des acteurs de la chaîne de valeur Artichauts.....	23
Tableau 8 : Analyse SWOT de la CdV artichaut du gouvernorat de Gabès	25
Tableau 9 : Principales zones de production d'artichaut en Italie	28
Tableau 10 : Commerce Extérieur de l'artichaut italien en 2017	31
Tableau 11 : Fiche projet collaboratif PMA "GT Artichaut : Acteurs de la plateforme.....	65
Tableau 12 : Fiche projet collaboratif PMA "GT Artichaut : Rôle des acteurs de la plateforme.....	66

Acronymes

AFD	Agence Française de Développement
ALECA	Association de Libre Échange Complet et Approfondi
AMC	Association de Micro-Crédit
ANGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets
API	Agence de Promotion de l'Industrie
APIA	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
AVFA	Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole
BMZ	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération économique et du Développement
BNA	Banque Nationale Agricole
BPA	Bonnes Pratiques Agricoles
CEPEX	Centre de Promotion des Exportations
CRDA	Commissariat Régional au Développement Agricole
CSA	Coopérative de Services Agricoles
CTAA	Centre Technique de l'Agro-Alimentaire
CTPTA	Centre Technique de la Pomme de Terre et de l'Artichaut
DGPA	Direction Générale de la Production Agricole
DTN	Dinar Tunisien
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GDA	Groupement de Développement Agricole
GICA	Groupement Interprofessionnel des Conserves Alimentaires
GIL	Groupement Interprofessionnel des Légumes
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – Coopération Allemande
GT	Groupe Thématique
Ha	Hectare
IFAD	International Fund for Agricultural Development
IMF	Institution de Microfinance
INGC	Institut National des Grandes Cultures
M m3	Million de mètres cubes
MARHP	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
MDCI	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
ODESYANO	Office de Développement Sylvo Pastoral du Nord-Ouest
OEP	Office de l'Élevage et des Pâturages
OFITEC	Office de contrôle technique à l'exportation
ONAGRI	Observatoire National de l'Agriculture
ONU	Organisation des Nations Unies
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PAD	Projet Promotion de l'Agriculture Durable et du Développement Rural (GIZ)
PAMPAT	Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agro-alimentaires et de Terroir (UNIDO)
PDPP	Plateforme de Dialogue Public-Privée
PEE	Programme Environnement Energie
SMSA	Société Mutuelle de Services Agricoles
SOTUMAG	Société Tunisienne des Marchés de Gros
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication

UE

Union Européenne

1. RESUME EXECUTIF

Plante originaire d'Afrique du Nord ou d'Éthiopie, l'artichaut est apprécié particulièrement dans le bassin méditerranéen, mais aussi sur le continent américain et la Chine tant pour ses feuilles que pour son cœur au goût raffiné.

La Tunisie est le 11^{ème} producteur mondial avec presque 2 000 Hectares cultivés et une production moyenne de 30 000 tonnes par an. Cependant la production est fluctuante en raison des facteurs climatiques.

La culture de l'artichaut souffre actuellement en Tunisie d'un manque d'organisation et d'un manque de reconnaissance autour d'une appellation d'origine. S'ajoute à cela, des rendements faibles à la production dus à un manque de maîtrise technique de la conduite de cette culture. Par exemple, en Égypte, principal concurrent de l'artichaut tunisien sur certains marchés, en particulier l'Italie, la moyenne des rendements à l'hectare de la culture de l'artichaut est le double de celle de la Tunisie.

Le gouvernorat de Bizerte, premier bassin de production d'artichauts du pays, avec près de la moitié de production, ne fait pas l'exception au niveau des rendements. Il est représentatif de la situation de ce légume en Tunisie : avec plus de 1 000 Hectares cultivés et plus de 497 agriculteurs impliqués dans cette activité, l'artichaut représente 8% du total des surfaces cultivées des légumes de la région.

Dans ce qui fait la force de cette filière à l'international se démarque la qualité du produit par rapport à l'artichaut cultivé dans d'autres pays. Cette réputation reconnue par les professionnels souffre cependant d'un manque de travail de recherche et de développement, de promotion, de communication et d'optimisation de la production et des circuits de distribution et d'exportation.

Bien que ces faiblesses soient comparables à celles d'autres chaînes de valeurs existantes en Tunisie (concentration de petits producteurs avec moins de deux hectares, limitation technique des agriculteurs, absence d'organisation de producteurs, manque d'eau, faible marge de négociation des agriculteurs, difficulté d'accès au crédit), elles peuvent à terme devenir un véritable frein à l'expansion de la filière de l'artichaut, nuire au produit et à sa valorisation, en particulier, sur le marché international .

En plus du potentiel d'amélioration des rendements et de l'augmentation des superficies sur d'autres régions du gouvernorat, la filière dispose de nombreuses opportunités qui lui permettraient de poursuivre son développement sur les plans local et international, notamment, au niveau de la niche Bio et sa valorisation pour les industries cosmétiques, pharmaceutiques et parapharmaceutiques. Il faudrait rajouter à cela, les opportunités qui peuvent se développer entre la technopole spécialisée dans le domaine de la biotechnologie et de la santé de Sidi Thabet, les zones de production et le CTPTA (Centre Technique de la Pomme de Terre et de l'Artichaut) pour un meilleur bénéfice des évolutions scientifiques et technologiques en cours (e.g. l'utilisation des drones et des robots, optimisation de la gestion de l'eau, etc.)

Enfin, cette filière est confrontée à une triple menace qui augmente. Premièrement le changement climatique et la réduction des ressources en eau. Deuxièmement, les exigences accrues en matière de limites de résidus de pesticides sur les principaux marchés à l'exportation de l'Union européenne (Italie, France). Enfin la dispersion et le risque d'oublier les menaces réelles qui sont le marché et la concurrence.

Au niveau de l'agriculteur, on pourrait résumer sa priorité face aux nombreux défis du développement de la filière ainsi : « le produit a un haut potentiel, mais souffre du manque de financement ». La réalité est plus compliquée : en plus du financement, il existe un manque de technicité et de formation dans la culture de l'artichaut, une réticence à se regrouper entre agriculteurs et un manque de connaissance des marchés extérieurs. Ces trois thèmes seront développés dans la seconde partie de ce rapport qui propose des axes stratégiques pour le développement de la filière.

Après avoir analysé les problématiques de la filière dans une première partie, et à la lumière de ce diagnostic, la seconde partie propose une stratégie de développement de la filière, accompagnée d'un plan d'action. Cette démarche vise à faire avancer la réflexion, à valoriser ce produit et à lui permettre de contribuer au développement de la région sur les plans économique et social.

2. INTRODUCTION

La présente étude s'inscrit dans le cadre du Programme « Initiative régionale d'Appui au Développement économique Durable » IRADA, financé par l'Union européenne et qui vise à contribuer au développement économique, à la création d'emploi et à une croissance inclusive à travers le développement de filières prioritaires dans 8 gouvernorats : Bizerte, Gabes, Gafsa, Jendouba, Kasserine, Médenine, Sfax et Sidi Bouzid.

Elle propose une analyse du développement de la filière artichaut à Bizerte et fait partie d'un corpus plus large en trois volets dont l'objectif commun est d'appuyer les Plateformes de Dialogue Public-Privé (PDPP) et le groupe thématique de la filière artichaut du gouvernorat de Bizerte dans :

- L'analyse détaillée de la Chaîne de Valeur (CdV) artichaut ainsi que dans la définition d'orientations stratégiques de développement régional de la filière artichaut et de sa/ses chaînes de valeur (CdV) potentielle(s) ;
- L'élaboration d'un plan d'action avec l'identification de projets collaboratifs susceptibles d'être financés par le programme IRADA et par d'autres bailleurs de fonds.

Suivra ensuite, la mise en place de projets de développement portés par le secteur privé, identifiés lors de l'analyse de la CdV.

Ce document vise à mieux comprendre les contraintes du secteur et les opportunités qui s'offrent aux producteurs et différents acteurs publics et privés du gouvernorat impliqués, directement ou indirectement, dans le développement de la filière.

2.4. Méthodologie

L'analyse s'est basée des données collectées via plusieurs sources nationales et internationales (Ministère de l'Agriculture, Trademap, FAO, etc.) d'une part, et des entretiens avec les principaux acteurs et opérateurs, privés et publics, de la filière artichaut du gouvernorat de Bizerte, d'autre part.

Le diagnostic de la CdV a été soumis aux parties prenantes qui l'ont approuvé. La stratégie de développement et les fiches projets à mettre en œuvre ont été discutées avec les membres du Groupe Technique artichaut et validés.

2.5. Présentation de l'artichaut

L'artichaut, *Cynara cardunculus var scolymus*, est une plante de la famille des Astéracées, appartenant au genre *Cynara*.

Originaire d'Afrique du Nord ou d'Éthiopie, il semble que l'artichaut soit un chardon domestiqué et amélioré par les arabes.

Cette plante vivace peut être cultivée comme bisannuelle ou trisannuelle.

L'artichaut est apprécié tant pour ses feuilles que pour son cœur au goût raffiné.

Les parties comestibles de l'artichaut renferment une grande variété de nutriments ayant des propriétés médicinales, notamment :

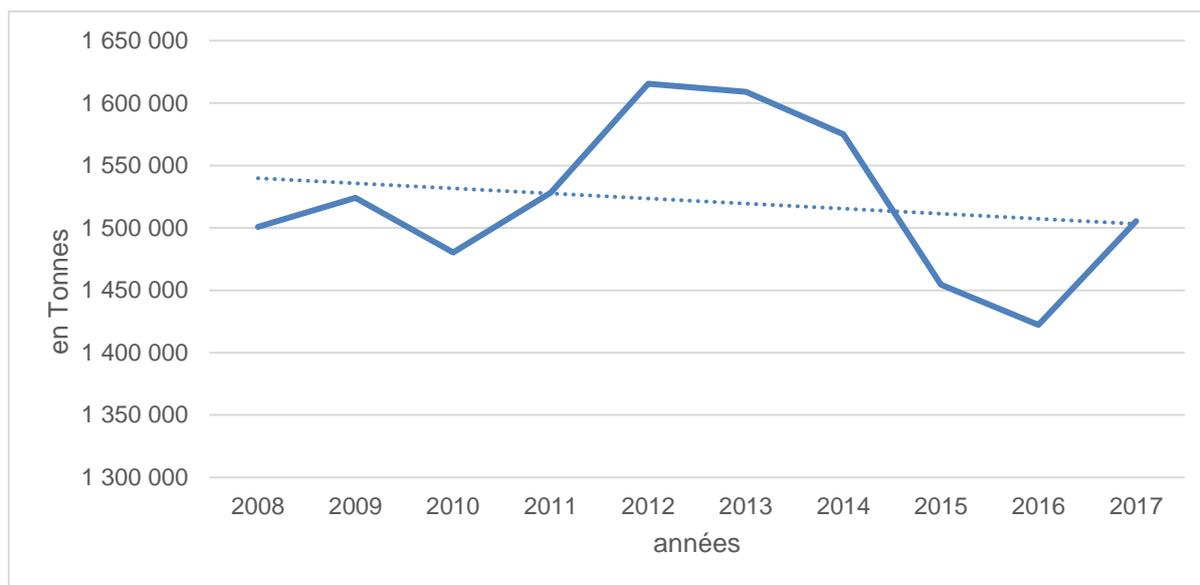
- Antioxydants, dont certains composés phénoliques et des anthocyanines ;
- Inuline : un sucre non digestible de la famille des fructanes, qui a un effet bénéfique sur la régulation des lipides dans le sang,
- Fibres alimentaires : 4,7 g dans un artichaut de taille moyenne, soit environ 15% des besoins journaliers d'un adulte.

3. ANALYSE DE LA CHAÎNE DE VALEUR

3.4. Production de l'artichaut

La production mondiale d'artichauts est estimée à environ 1,5 million de tonnes par an. Cette production a connu de petites variations positives ou négatives au cours des dix dernières années, pouvant atteindre 5 à 6% par an. Elle a atteint un pic de 1,615 million de tonnes en 2012 et un creux de production de 1,422 million de tonnes en 2016.

Figure 1 : Évolution de la production mondiale d'artichauts
 Source : FAOSTAT, 2018



3.4.1. Principaux producteurs d'artichauts dans le monde

Les principaux producteurs d'artichauts dans le monde sont situés en Europe (Italie, Espagne, France), en Afrique du Nord (Égypte, Algérie et Maroc) et en Amérique du Sud (Pérou, Argentine).

En 2017, la Tunisie était classée 11^{ème} avec une production estimée à 32 000 tonnes, représentant seulement 2,1% de la production mondiale.

Tableau 1 : Répartition de la production d'artichauts par pays en 2017
 Source : FAOSTAT, Décembre 2018

Pays	Production (en tonne)	Superficie (en Ha)	% de la production mondiale
1. Italie	387 803	40 482	27,53%
2. Espagne	223 150	16 403	15,84%
3. Égypte	185 695	10 159	13,18%
4. Pérou	145 068	8 646	10,30%
5. Argentine	108 683	4 472	7,71%
6. Algérie	108 560	5 532	7,71%
7. Chine	87 968	11 803	6,24%
8. Maroc	45 457	2 923	3,23%
9. EU d'Amérique	42 456	2 914	3,01%
10. France	41 940	7 544	2,98%

Même si la production mondiale est restée plus ou moins constante, il est important de noter que l'évolution de la production chez les principaux producteurs a fortement varié au cours des dix dernières années.

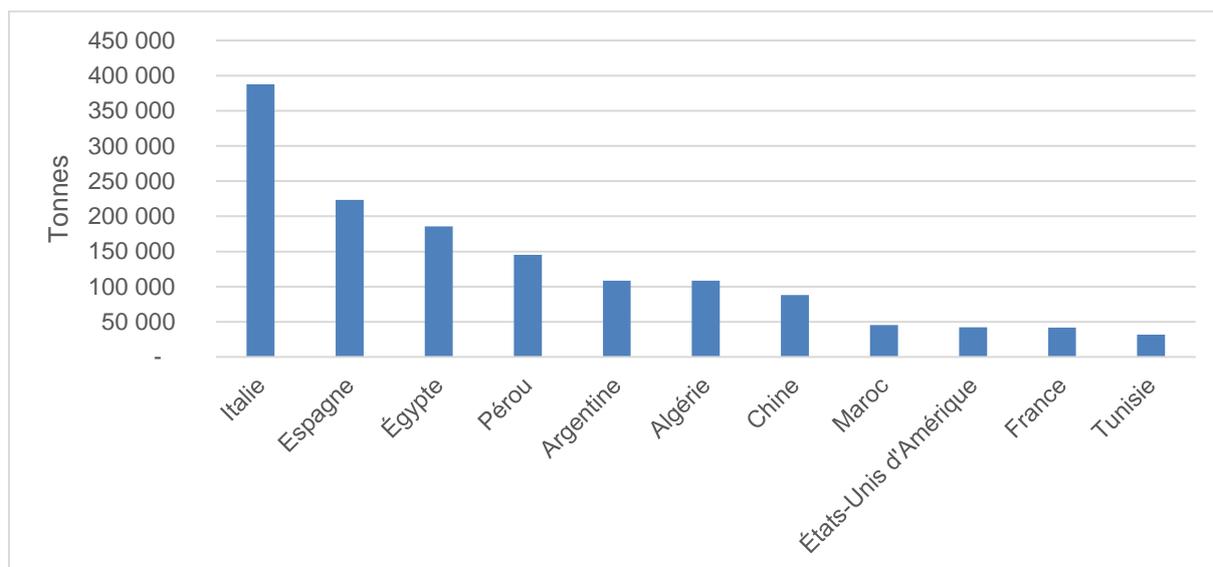
C'est ainsi que la production a fortement baissé en Italie (-19,8%), en France (-17,6%), au Maroc (-24,5%) et au Chili (-70,7%) qui a perdu le 8^{ème} rang mondial obtenu en 2009.

En revanche, d'autres acteurs ont connu un très fort développement entre 2008 et 2017, à l'instar de l'Algérie (+216,6 %), de la Tunisie (+77,8 %), de la Chine (+41,9%) et de l'Argentine (+14,3%)

L'Égypte, a connu une croissance très importante de sa production entre 2008 et 2012, avec un pic de production atteignant 387 704 tonnes qui lui a permis de devenir le deuxième producteur mondial d'artichauts. Elle a ensuite connu une très forte chute au cours des années suivantes qui ont vu une réduction de sa production à 185 695 tonnes en 2017, soit l'équivalent de la production de 2008.

Figure 2 : Principaux producteurs d'artichauts dans le monde

Source : FAOSTAT, Décembre 2018



3.4.2. Rendement à la production

Nous présentons ci-après un tableau comparatif des rendements de l'artichaut à la production, calculés par la FAO en se basant sur les données de production officielles de chaque pays.

Tableau 2 : Rendements de la culture d'artichauts par pays en 2017

Source : FAOSTAT, Décembre 2018

Pays	Rendement (en kg/Ha)
Italie	9 580
Espagne	13 604
Égypte	18 279
Pérou	16 779
Argentine	24 301
Algérie	19 624
Chine	7 453
Maroc	15 551
États-Unis d'Amérique	14 570
France	5 560

La comparaison du rendement à la production est un exercice difficile en raison des méthodes de calcul différentes utilisées dans les différents pays producteurs :

- En Tunisie, le calcul du rendement de l'hectare d'artichaut est fait sur la base du rendement en douzaines de capitules d'artichauts. Le poids de la douzaine est évalué à 2 kg. (CRDAi Bizerte 2019) ;

- En Italie, le rendement est calculé en estimant le poids de la douzaine à 1,5 kg¹ ;
- En France, le rendement est calculé directement sur la base du poids des artichauts récoltés et non pas du nombre de capitules récoltés et transformés en poids.

En outre, les variétés cultivées sont différentes selon le pays.

Selon la FAO, le rendement moyen de l'artichaut en Tunisie était de 8,7 tonnes/ hectare en 2017.

La réalisation de la présente étude, a permis la rencontre de producteurs dans le gouvernorat de Bizerte qui utilisent les bonnes pratiques agricoles (BPA)² et produisent entre 20 à 22 capitules/plant alors que la moyenne en se basant sur le rendement de 8,7 tonnes/hectare avec un poids de 2 kg/douzaine est entre 4 et 6 capitules/ plant.

Bonnes pratiques agricoles ou BPA est une dénomination couramment utilisée par différents organismes liés à l'agriculture. Les BPA sont un ensemble de règles à respecter dans l'implantation et la conduite des cultures de façon à optimiser la production agricole, tout en réduisant le plus possible les risques liés à ces pratiques, tant vis-à-vis de l'homme que vis-à-vis de l'environnement

Ces rendements restent faibles en comparaison avec les principaux pays producteurs (à l'exception de l'Italie : 9,6 tonnes/ hectare) dont les rendements varient de 13,6 tonnes/ hectare (Espagne) à 24,3 tonnes/ hectare (Argentine).

Les rendements en Tunisie sont aussi beaucoup plus faibles que dans les autres pays d'Afrique du Nord :

- 19,6 tonnes/ hectare en Algérie ;
- 18,3 tonnes/ hectare en Égypte ;
- 15,5 tonnes/ hectare au Maroc.

Les faibles rendements en Tunisie s'expliquent par plusieurs facteurs dont principalement : la mauvaise qualité des plants d'artichauts due au manque de capacités techniques des agriculteurs dans la sélection des plants de bonne qualité et l'absence de pépiniéristes professionnels. Également, la mise en œuvre limitée des bonnes pratiques agricoles, notamment une fertilisation insuffisante et inadaptée en raison des coûts élevés des engrais adéquats.

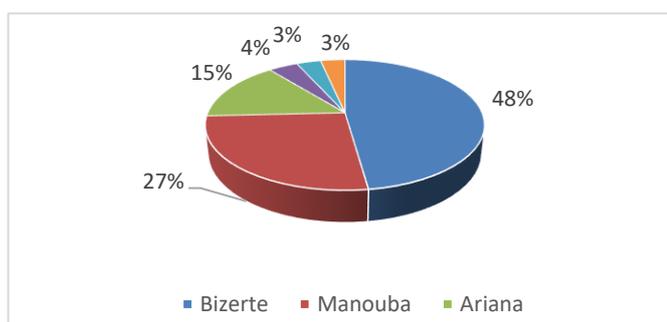
Ces faibles rendements sont à l'origine du coût élevé de l'artichaut tunisien et de sa faible compétitivité sur les marchés internationaux.

3.4.3. Principales zones de production en Tunisie

La culture de l'artichaut en Tunisie se trouve principalement dans la basse vallée de la Medjerda, au niveau des gouvernorats de Bizerte, Manouba et l'Ariana, qui représentent à eux trois, environ 90% de la production nationale d'artichauts.

Si cette culture est présente dans d'autres gouvernorats comme Béjà, Zaghouan, Siliana, Nabeul, Ben Arous et Sousse, les superficies restent très limitées (de 5 à 67 hectares).

Figure 3 : Ventilation de la production par gouvernorat - 2018
Source : DGPA-Ministère de l'Agriculture, 2018



¹ <http://www.agraria.org/coltivazionierbacee/carciofo.htm>

7 variétés seulement sont inscrites dans le catalogue variétal tunisien :

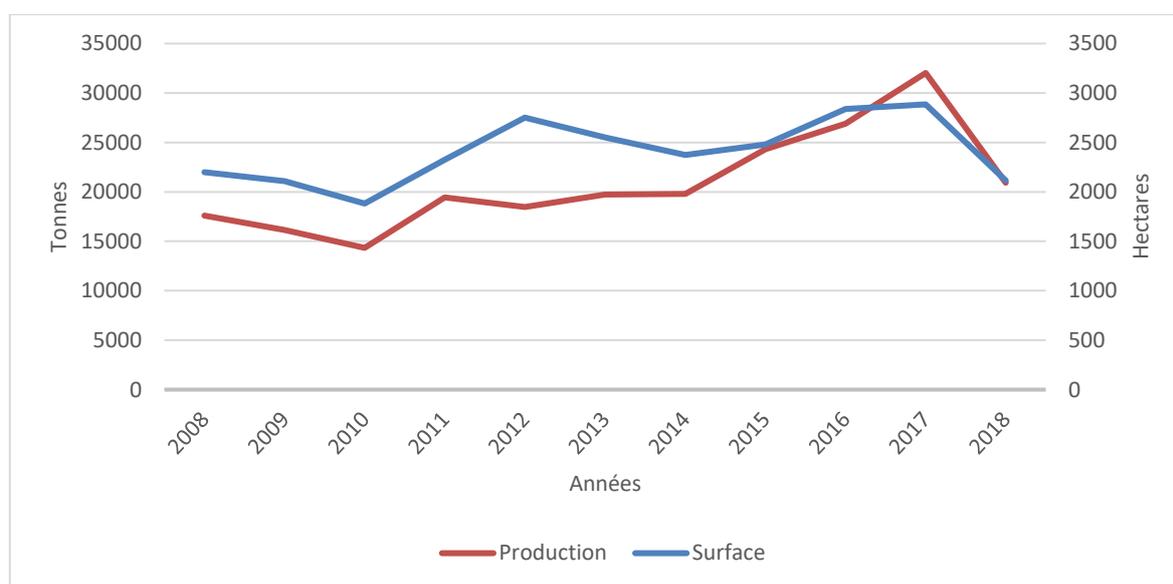
- Variétés fixées : Blanc oranais, Romanesco, Violet d'Alger, Violet d'Hyères
- Variété hybrides : Concerto, Menuet, Opal

À titre de comparaison, 50 cultivars³ sont inscrits au Catalogue européen des espèces et variétés.

3.4.4. Évolution de la production en Tunisie

La production annuelle tunisienne a fortement augmenté entre 2008 et 2017, passant de 18 000 tonnes à 32 000 tonnes. En 2018, la production tunisienne a connu une baisse importante de -34,6% en raison de la sécheresse dans le pays qui a conduit au rationnement de l'eau d'irrigation et par conséquent à la réduction des surfaces plantées en artichauts qui sont passées de 2 885 hectares à 2 113 hectares.

Figure 4 : Évolution de la production d'artichauts en Tunisie
Source : DGPA-MARHP, 2019



3.4.5. Une culture importante pour le gouvernorat de Bizerte

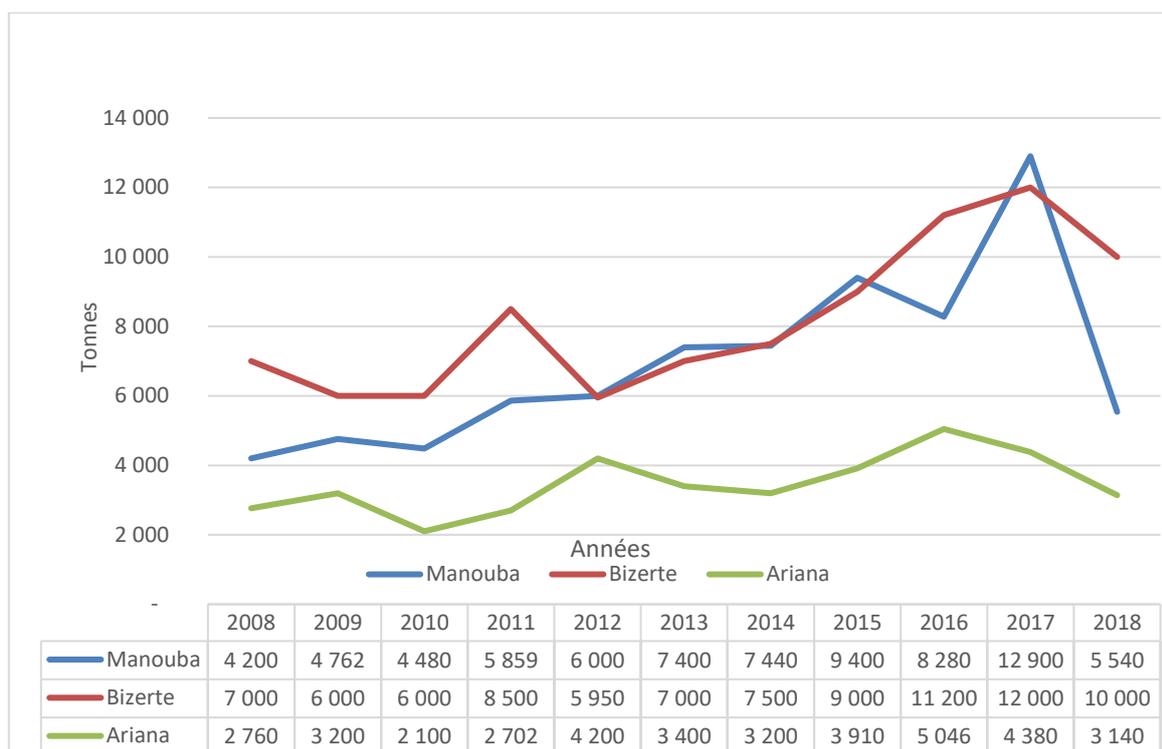
Le gouvernorat de Bizerte est une zone traditionnelle de la culture de l'artichaut en Tunisie, en raison d'un terroir adapté (sols argileux), de la disponibilité de l'eau d'irrigation, de la proximité du marché de Tunis et du port de Radès pour l'exportation.

La culture de l'artichaut a connu une évolution importante dans le gouvernorat de Bizerte au cours des cinquante dernières années. En effet, la superficie réservée à la production de l'artichaut est passée de 300 hectares au milieu des années 1960 à plus de 1 000⁴ hectares en 2018, représentant aujourd'hui près de 8% du total des surfaces des légumes du gouvernorat et 48 % du total des surfaces dédiées à ce légume en Tunisie. Le gouvernorat de Bizerte est suivi par le gouvernorat de Manouba (27%, 555 hectares de surface cultivée) et l'Ariana (15%, 314 hectares).

³ Variété d'une espèce végétale obtenue artificiellement pour être cultivée

⁴ Source : réunion CRDA Bizerte, Février 2019

Figure 5 : Production des artichauts - 2018
 Source : DGPA, MARHP, 2019



Les principales variétés cultivées dans le gouvernorat de Bizerte sont :

- Le blanc oranais (26,3% de la superficie) ;
- Les variétés violettes (73,7%) comme le violet d'Hyères, le violet d'Alger, Opal et Romanesco.

Les variétés d'artichaut blanc sont produites pour le marché local du frais en automne (octobre-décembre) et au printemps (mars-mai). Leurs exportations sont très limitées. Il est à noter que l'utilisation des variétés blanches pour l'industrie s'est fortement développée au cours des dernières années.

Les variétés d'artichaut violet sont plus tardives : les récoltes commencent en décembre et se terminent en mai. Elles visent en premier lieu le marché de l'exportation en frais (décembre-mars) où, en l'absence de production locale, les prix peuvent être élevés.

Les prix ont été particulièrement élevés lors de la saison en cours (2018/2019) en raison des gelées qui ont détruit une grande partie de la production italienne et qui provoqué une très forte demande pour l'importation de l'artichaut (prix variant de 16 à 18 dinars bord champs la douzaine en janvier 2019 au lieu de 5 à 6 dinars pour une année normale).

Lorsque la production européenne d'artichaut redémarre au printemps, la demande pour l'importation diminue et la production locale est alors destinée à la transformation (produits en saumure).

Le nombre de producteurs d'artichauts dans le gouvernorat de Bizerte était de 497 en 2018. Ils sont caractérisés par la petite superficie qu'ils cultivent en artichauts (1,8 hectares en moyenne).

Seule une dizaine de producteurs disposent de surfaces supérieures à 10 hectares.

Les statistiques de production et les entretiens ont montré qu'il n'y a pas de production conduite selon le mode biologique ; la totalité des superficies d'artichauts dans le gouvernorat de Bizerte est conduite selon le mode conventionnel.

3.4.6. Des marges brutes pouvant aller jusqu'à 65%

Tableau 3 : Estimation des coûts de production d'un hectare d'artichaut dans le gouvernorat de Bizerte

Source : *Élaboré par les auteurs du rapport*

	Unité	Qté	P.U. en TND	Coût total minimum	Taux	Coût total maximum
Location de la terre	Ha	1	1 000 - 1500	1 000	9%	1 500
Mécanisation (1)	Ha	1	480	240	2%	480
Plants (1)	Plant	10 000	0,100-0,120	500	5%	1 200
Irrigation	m ³	10 000 – 12 000	0,140	1 400	13%	1 680
Traitement phytosanitaires	Ha	1	1 000	1 000	9%	1 000
Fertilisation	Ha	1	1 800- 2500	1 800	17%	2 500
Main d'œuvre	H/J	180-200	25	4 500	42%	5 000
Frais divers		1	300	300	3%	300
Coût de production à l'hectare				10 740		13 660
Coût de production/ douzaine (pour une production de 4 250 douzaines)			2,527			
Coût de production/ douzaine (pour une production de 12 000 douzaines)						1,138
Marge Brute à l'hectare				7 000		33 606
Chiffre d'affaires à l'hectare				17 740		47 266
CA à la douzaine			3,939			
Marge Brute			65%			246%
(1) si culture bisannuelle, doit être divisé par 2						

3.5. Collecte, transport et intermédiation

Lors de la récolte, l'artichaut répondant aux normes internationales est vendu par l'agriculteur à des intermédiaires qui achètent pour le compte d'exportateurs.

Ces intermédiaires sont en même temps des transporteurs qui chargent 0,5 DT/ douzaine les frais de transport depuis le champ jusqu'à la station de conditionnement.

L'artichaut ouvert, qui ne répond pas aux normes internationales mais qui est plus apprécié sur le marché domestique, est vendu localement.

À partir du mois de mars, des commerçants ambulants viennent s'approvisionner directement chez les agriculteurs et revendent l'artichaut dans leurs camions dans les principales villes du Nord et du Sahel. Ils achètent généralement la douzaine à 3 DT et la revendent à 4 DT.

3.6. Conditionnement/ transformation

Les unités de traitement de l'artichaut après la récolte sont de 2 types :

- Les unités de conditionnement de l'artichaut frais ;
- Les unités de transformation de l'artichaut.

Ces unités produisent pour l'exportation et, en plus petite quantité, pour la Grande Distribution en Tunisie. Malheureusement les chiffres officiels des organismes spécialisés n'ont pu être obtenus.

Les unités dont la production est destinée à l'exportation sont agréées par la Commission Nationale d'Agréage, qui est présidée par le Ministère de l'Industrie. Elle est composée de membres de plusieurs organisations publiques (Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Santé, Protection Civile, etc.) et privées (UTICA, UTAP). Ces unités sont conformes aux standards internationaux et généralement certifiées ISO 22000 ou HACCP ou bien sont en cours de mise en œuvre de ces normes.

Il existe aussi des unités non agréées qui ne répondent pas aux normes sanitaires, et qui transforment l'artichaut. Leur production peut se retrouver dans le circuit formel car ils offrent des produits à des prix très compétitifs. Le nombre de ces unités est très difficile à estimer en raison de leur caractère informel, de leur activité temporaire et de leur mobilité.

Les produits destinés à l'exportation doivent répondre aux normes internationales de qualité, notamment la norme CEE-ONU FFV-03 concernant la commercialisation et le contrôle de la qualité commerciale des artichauts frais (voir Annexe 1).

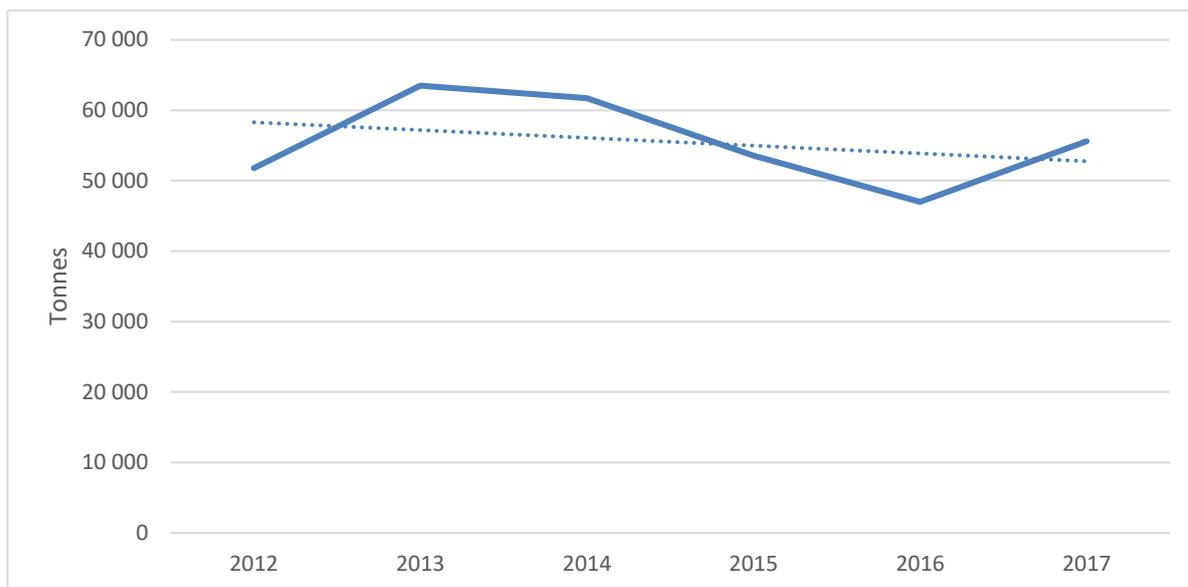
3.7. Commercialisation

L'artichaut est un légume qui est essentiellement consommé dans les pays de production, en effet sur les 1,5 million de tonnes produites annuellement dans le monde, seuls 100 000 à 150 000 tonnes font l'objet de commerce international (moins de 10%) dont 1/3 en frais et 2/3 en transformé (en saumure et congelé).

3.7.1. Importations mondiales d'artichauts frais

Le commerce d'artichaut frais représente environ 50 000 à 60 000 tonnes par an, avec une légère tendance à la baisse.

Figure 6 : Évolution des importations d'artichaut frais dans le monde en 2017
Source : ITC Trademap - Janvier 2019



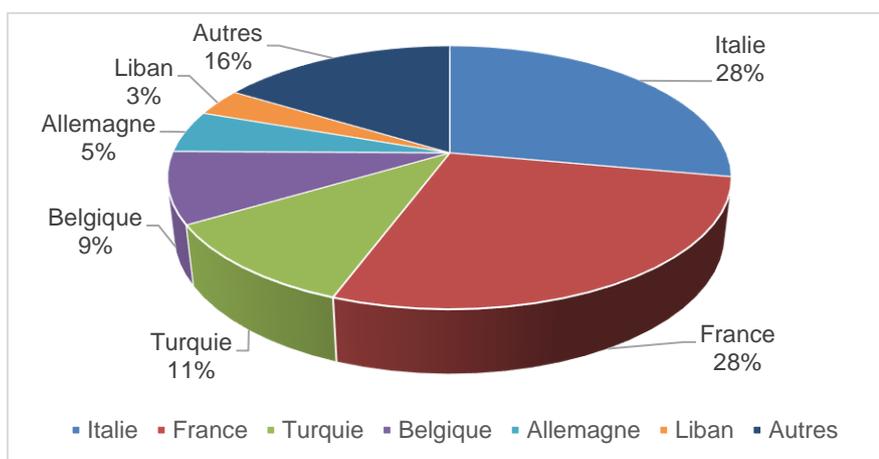
3.7.2. Principaux pays importateurs d'artichaut frais

Figure 7 : Principaux importateurs d'artichaut frais dans le monde en 2017
 Source : Trademap, Janvier 2019

L'UE est le principal importateur mondial d'artichauts frais. Elle représente 76,6% de parts de marché.

Au sein de l'UE, 4 pays accaparent plus de 90% des importations : l'Italie, la France, la Belgique et l'Allemagne.

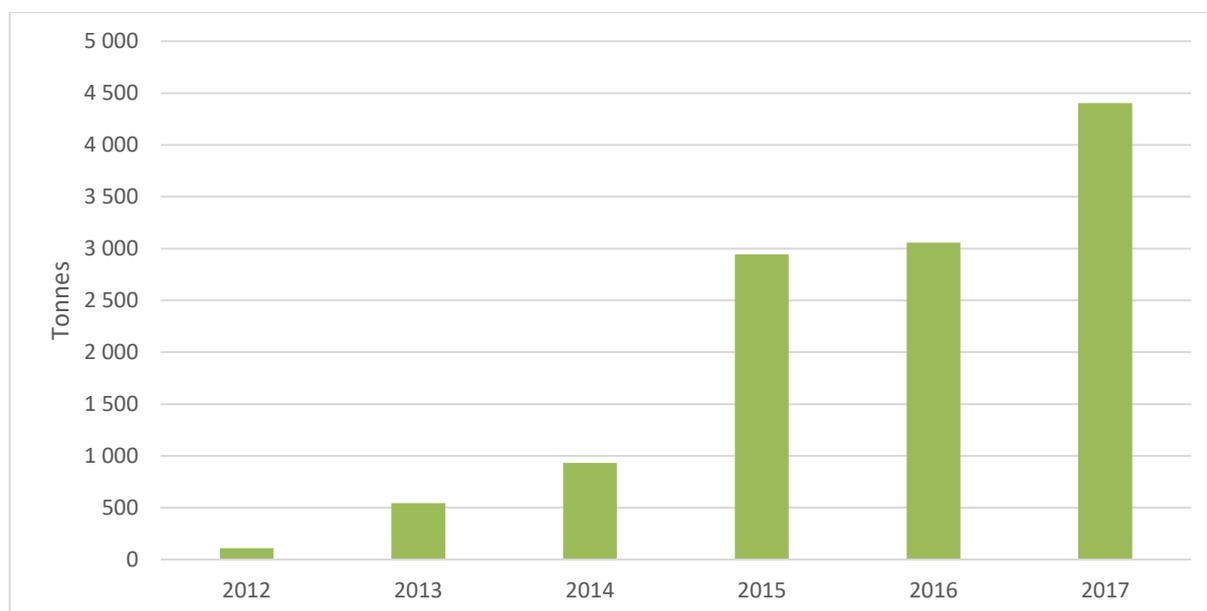
Deux pays du Proche-Orient, la Turquie et le Liban, font partie du Top 6 mondial



3.7.3. Évolutions des exportations tunisiennes

Dans le secteur de l'exportation des artichauts frais, la Tunisie a connu un développement très important au cours des dernières années, en effet ces exportations sont passées de 111 tonnes en 2012 à 4 403 tonnes en 2017.

Figure 8 : Évolution des exportations tunisiennes en 2017
 Source : ITC – Janvier 2019



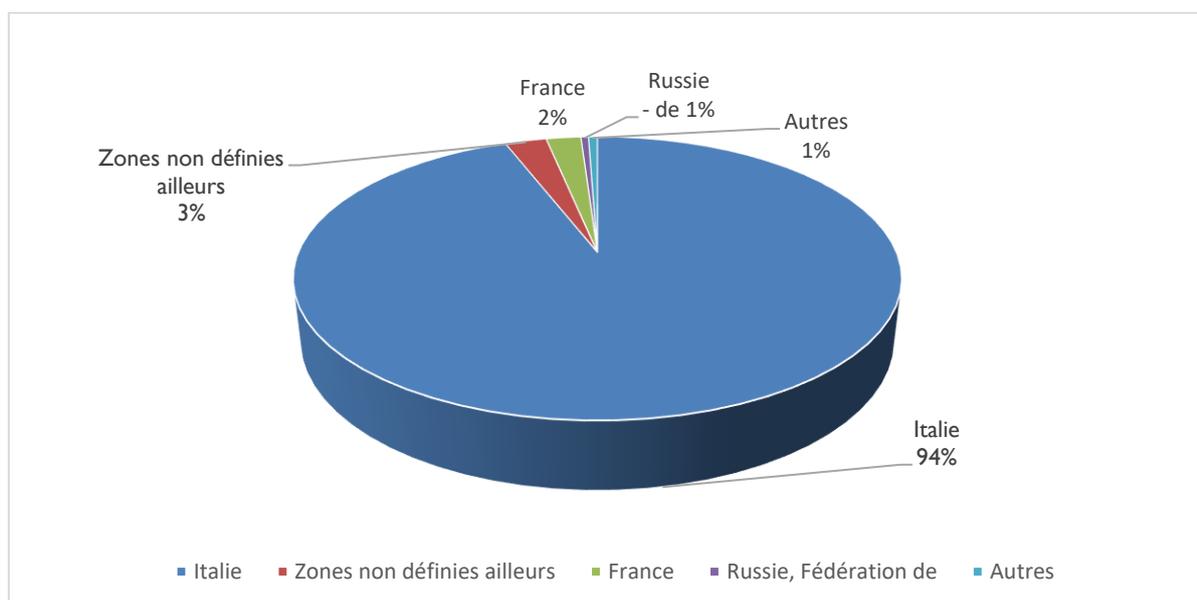
L'Italie reste le principal client de la Tunisie pour l'artichaut frais

Près de 95% des exportations tunisiennes sont destinées au marché italien. Cette situation s'explique par le nombre important d'intermédiaires italiens qui achètent en Tunisie pour le compte de commerçants basés en Italie, durant la campagne de production.

Il est à noter que les exportateurs tunisiens font peu d'efforts, soit par manque de temps soit par manque d'information sur les principaux marchés importateurs, pour prospecter d'autres marchés, comme par exemples, les marchés français, belge ou allemand qui importent des quantités importantes d'Italie et

d'Espagne. Un appui des autorités compétentes serait nécessaire afin de leur permettre de diversifier leurs marchés d'exportation.

Figure 9 : Principales destinations de l'artichaut frais tunisien en 2017
 Source : Trademap, Janvier 2019



3.7.4. Droits de douanes

La Tunisie désavantagée par rapport à ses principaux concurrents

L'Union européenne, qui est le principal marché d'exportation pour la Tunisie, applique des droits de douane de 10,4% pour l'artichaut frais tunisien (HS : 0709910000).

Ces droits de douanes, avec un prix d'entrée, sont applicables du 1 janvier au 31 mai de chaque année (soit la quasi-totalité de la saison du frais).

Tableau 3 : Droits de douane appliqués pour l'artichaut frais Tunisien par l'UE – Année 2019
 Source : Site TARIC, Union européenne, Avril 2019

Prix à l'importation, supérieur ou égal au prix d'entrée :	Appliquer le montant de l'action :
82.60 EUR / 100 kg	10.40 %
Prix à l'importation supérieur ou égal au prix d'entrée : 80.90 EUR / 100 kg	Appliquer le montant de l'action : 10.40 % + 1.70 EUR / 100 kg
Prix à l'importation supérieur ou égal au prix d'entrée : 79.30 EUR / 100 kg	Appliquer le montant de l'action : 10.40 % + 3.30 EUR / 100 kg
Prix à l'importation supérieur ou égal au prix d'entrée : 77.60 EUR / 100 kg	Appliquer le montant de l'action : 10.40 % + 5.00 EUR / 100 kg
Prix à l'importation supérieur ou égal au prix d'entrée : 76.00 EUR / 100 kg	Appliquer le montant de l'action : 10.40 % + 6.60 EUR / 100 kg
Prix à l'importation supérieur ou égal au prix d'entrée : 0 EUR / 100 kg	Appliquer le montant de l'action : 10.40 % + 22.90 EUR / 100 kg

Le principal concurrent de Tunisie pour l'artichaut frais est l'Égypte. Ce dernier bénéficie d'un avantage tarifaire du 1^{er} janvier au 31 mars, qui lui permet d'exporter en exonération de droits de douane (0%) lorsque le prix est égal ou supérieur à 0,826 euro/kg.

Le Maroc pour sa part, bénéficie du même avantage tarifaire mais pour une période plus longue : du 1^{er} janvier au 31 mai.

Tableau 4 : Droits de douane appliqués par l'UE pour l'artichaut frais marocain et égyptien

Source : Site TARIC, Union européenne, Avril 2019

Prix à l'importation supérieur ou égal au prix d'entrée : Appliquer le montant de l'action : 0 % 82.60 EUR / 100 kg	
Prix à l'importation supérieur ou égal au prix d'entrée : 80.90 EUR / 100 kg	Appliquer le montant de l'action : 0 % + 1.70 EUR / 100 kg
Prix à l'importation supérieur ou égal au prix d'entrée : 79.30 EUR / 100 kg	Appliquer le montant de l'action : 0 % + 3.30 EUR / 100 kg
Prix à l'importation supérieur ou égal au prix d'entrée : 77.60 EUR / 100 kg	Appliquer le montant de l'action : 0 % + 5.00 EUR / 100 kg
Prix à l'importation supérieur ou égal au prix d'entrée : 76.00 EUR / 100 kg	Appliquer le montant de l'action : 0 % + 6.60 EUR / 100 kg
Prix à l'importation supérieur ou égal au prix d'entrée : 0 EUR / 100 kg	Appliquer le montant de l'action : 0 % + 22.90 EUR / 100 kg

En ce qui concerne l'artichaut congelé (HS : 0710 80 80), la Tunisie est soumise à un taux de douane de 14,4%, taux assez élevé, alors que l'Égypte, principal exportateur d'artichauts congelés vers l'UE, le Maroc et le Pérou est exonérée de droits de douanes (0%).

Enfin, pour l'artichaut en saumure (HS 20059930), la Tunisie est exonérée de droits de douanes (0%) comme ses principaux concurrents que sont le Pérou, l'Égypte et le Maroc.

3.7.5. Normes phytosanitaires imposées par l'UE

L'Union européenne a mis en œuvre des normes strictes en matière de LMR (Limite Maximale de Résidus) qui peuvent être acceptées pour les produits importés en Europe.

Le respect de ces LMR nécessite l'utilisation de produits phytosanitaires autorisés dans l'Union européenne, dans les dosages prescrits par les fabricants tout en respectant le DAR (Délai Avant Récolte) c'est-à-dire le respect du nombre de jours entre le dernier traitement et celui de la récolte pour chaque produit utilisé.

Les exportateurs tunisiens doivent donc s'assurer que les artichauts qu'ils achètent auprès des producteurs ont bien respecté les Bonnes Pratiques Agricoles pour que les LMR soient également respectés. Étant donné l'organisation actuelle de la Chaîne de Valeur artichaut en Tunisie (un grand nombre de petits producteurs, beaucoup d'intermédiaires), il est très difficile de suivre l'ensemble des producteurs en ce qui concerne l'utilisation des produits phytosanitaires. Néanmoins, un problème certain de résidus de pesticide existe en Tunisie comme démontré ci-dessous.

Il en résulte que les contrôles de résidus de pesticides qui sont faits de manière aléatoire à l'entrée de l'Union européenne (essentiellement dans les ports italiens), détectent et refoulent des expéditions d'artichaut tunisien, comme par exemple⁵ :

- En décembre 2014, en raison du dépassement de LMR pour le diméthoate, dans l'artichaut frais ;
- En janvier 2017, en raison du dépassement de LMR pour le chlorpyrifos dans l'artichaut frais.

Les pressions exercées par les consommateurs européens pour avoir des aliments sans risques pour la santé, notamment sans pesticides, augmentera le nombre de contrôles sur les produits importés.

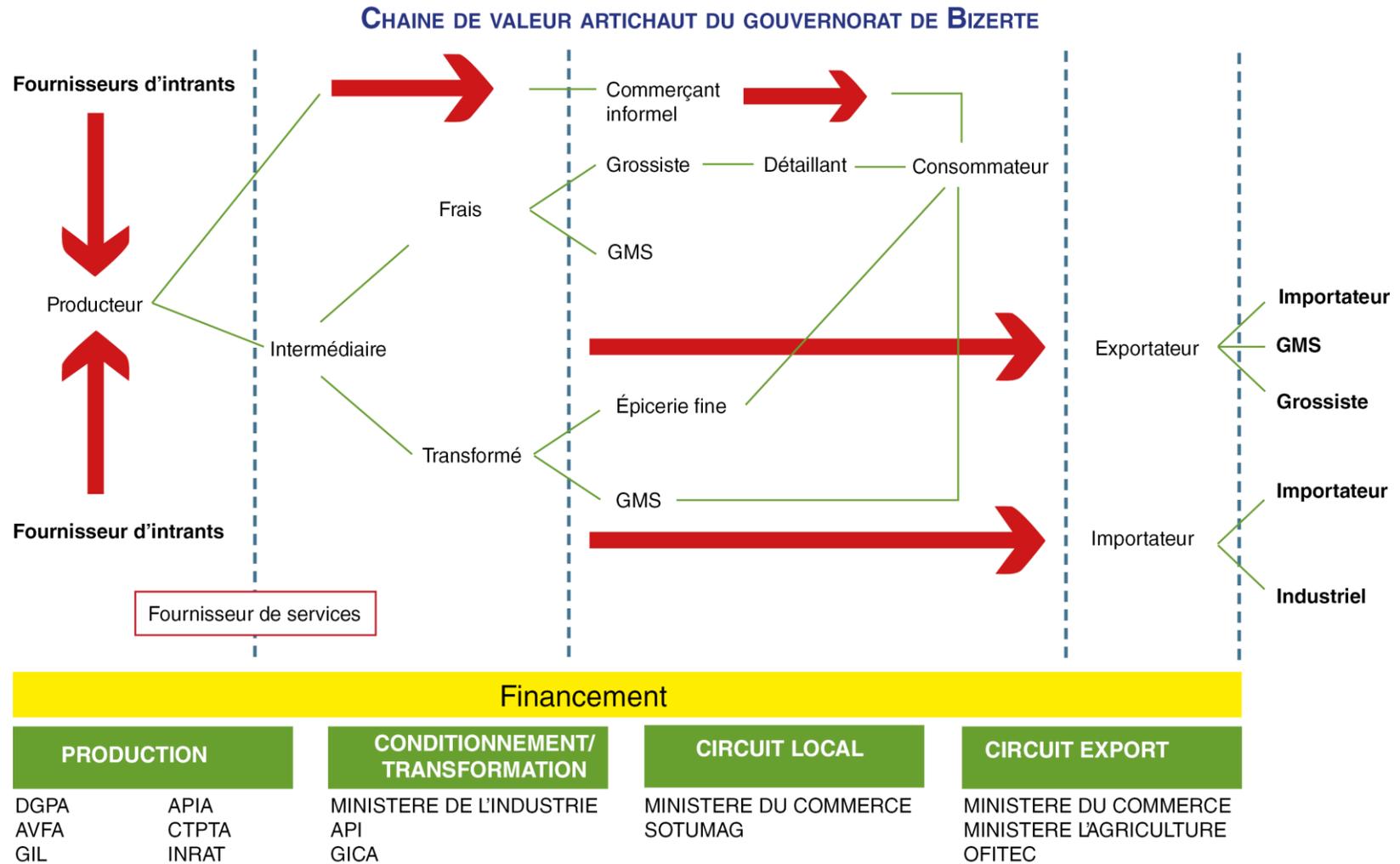
La détection d'un cas de dépassement de LMR est publiée sur le portail RASFF de l'UE et reste accessible à tous les postes de douane des points d'entrées de l'ensemble des pays de l'UE.

Il est important de prendre en considération ce type de risques, au niveau des producteurs et des exportateurs, nécessitant un appui ou un travail de vulgarisation de la part des autorités compétentes, car il peut menacer gravement la durabilité des exportations tunisiennes d'artichaut frais et transformé vers l'UE.

⁵ Source : RASFF – Rapid Alert System for Food and Feed – Union européenne

3.8. Cartographie et principaux acteurs de la chaîne de valeur du gouvernorat de Bizerte

Figure 10 : Cartographie de la CdV du gouvernorat de Bizerte



3.8.1. Missions et principales activités des organismes d'appui

Les missions et activités des organismes d'appui sont présentées de façon synthétiques dans le tableau ci-après.

P : Production / T : transformation / L : Circuit de commercialisation local / E : Circuit export.

Tableau 5 : Aperçu des organismes d'appui au secteur agricole (exclusivement ou non)

Source : supports d'information institutionnelle des organismes cibles

	Étape				Missions
	P	T	L	E	
APIA – Agence de Promotion de l'Investissement Agricole	X				<ul style="list-style-type: none"> Établissement public à caractère non administratif, ayant pour mission principale la promotion de l'investissement privé dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des services associés ainsi que dans les activités de la première transformation intégrées aux projets agricoles et de la pêche. Octroi de subventions à l'investissement pour les investisseurs privés et les organisations de producteurs.
CTPTA - Centre Technique de la Pomme de terre et de l'Artichaut	X				<ul style="list-style-type: none"> Contribution à l'identification de zones de production. Identification de nouvelles variétés à haut rendement adaptées. Étude et développement de méthodes de stockage et de conservation. Introduction de techniques de production de pommes de terre et d'artichauts. Encadrement et assistance technique des producteurs. Interconnexion avec les institutions de recherche. Évaluation les résultats de la recherche appliquée. Organisation d'ateliers de formation pour les producteurs et les techniciens. Publications et références nécessaires, y compris audiovisuelles, relatives aux résultats de la recherche appliquée.
AVFA – Agence de Vulgarisation et Formation Agricole	X				<ul style="list-style-type: none"> Agence au statut d'Établissement public à caractère administratif placé sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques et de la Pêche. Veille à la réalisation des programmes en matière de formation professionnelle, de formation continue et de vulgarisation agricoles. Chargée de l'exécution et du suivi des programmes de mise à niveau des établissements de formation. Chargée de l'appui aux programmes de vulgarisation de terrain élaborés par les CRDA. Chargée de l'élaboration des supports de vulgarisation de masse (supports audiovisuels, films documentaires, supports écrits.....).
GIL – Groupement Interprofessionnel des Légumes	X		X	X	<ul style="list-style-type: none"> Assure la liaison entre les différents maillons des chaînes de valeur légumes : aide les producteurs à s'y intégrer et encourage les producteurs, les transformateurs et les commerçants des produits agricoles à travailler au moyen de contrats de production.

					<ul style="list-style-type: none"> Facilite la concertation entre les professionnels et l'administration afin d'arrêter les objectifs des différentes filières. Contribue à l'équilibre du marché en usant des différents mécanismes adéquats et en collaboration et coordination avec les organismes professionnels et administratifs concernés. Participe à la promotion de l'exportation en collaboration et coordination avec les organismes professionnels et administratifs concernés. Collecte, analyse et archivage les informations, mise en place des banques de données se rapportant aux secteurs objet de son intervention et réalisation d'études concernant la réalité et les perspectives de ces secteurs sur le plan national et international.
API – Agence de Promotion de l'Industrie		X			<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre la politique du gouvernement relative à la promotion du secteur industriel et de l'innovation en tant que structure d'appui aux entreprises et aux promoteurs. Offre des prestations et des produits sous forme d'information, d'accompagnement, d'assistance, de partenariat et d'études.
GICA – Groupement Interprofessionnel des Conserves Alimentaires		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Assure la liaison entre les différents maillons des chaînes de valeur Conserves alimentaires. Facilite la concertation entre les professionnels et l'administration afin d'arrêter les objectifs des différentes filières. Contribue à l'équilibre du marché en usant des différents mécanismes adéquats et en collaboration et coordination avec les organismes professionnels et administratifs concernés. Participe à la promotion de l'exportation. Collecte, analyse et archivage des informations. Mise en place des banques de données se rapportant aux secteurs objet de son intervention Procède aux études concernant la réalité et les perspectives du secteur des conserves alimentaires sur le plan national et international.
SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros			X		<ul style="list-style-type: none"> Gestion du Marché d'Intérêt National de Bir El Kassâa qui commercialise chaque année de 370 à 400 mille tonnes des fruits, légumes et poissons. Son chiffre d'affaires au cours des 3 dernières a varié entre 326 MD et 465 MD.
FITEC				X	<ul style="list-style-type: none"> Département du Ministère du Commerce en charge du contrôle technique à l'exportation.
CEPEX				X	<ul style="list-style-type: none"> Conseille et oriente les exportateurs tunisiens vers les opportunités d'exportation et de partenariat commercial en mettant à leur disposition un système d'information et de veille concurrentielle. Appuie les acteurs économiques dans leur processus d'exportation en les supportant administrativement et financièrement. Accompagne les exportateurs sur les marchés extérieurs en organisant des actions promotionnelles, des rencontres de partenariat et des missions de prospection. Promeut le catalogue export des produits et services tunisiens auprès de la cible étrangère.

Le récapitulatif suivant présente les différentes fonctions rencontrées au sein de la chaîne de valeur artichauts, menant de la fourniture d'intrants à l'exportation, et le rôle de chaque acteur.

Tableau 6 : Récapitulatif des rôles des acteurs de la chaîne de valeur Artichauts

Fonctions/ Acteurs	Fourniture d'intrant	Services à l'agriculteur	Production	Transport	Collecte	Conditionnement	Transformation	Vente en gros	Vente au détail	Exportation
Fournisseurs d'intrants										
Fournisseurs de services										
Petit agriculteur										
Grand agriculteur										
Transporteur										
Conditionneur										
Transformateur										
Grossiste										
Exportateur										
Détaillant										
Commerçant informel										

Il révèle les principaux éléments suivants :

- Les activités d'un grand agriculteur ne se limitent pas à produire mais elles peuvent aussi inclure le conditionnement, la transformation et l'exportation.
- Certains métiers tels que ceux des fournisseurs d'intrants, de services, les agriculteurs et les détaillants ne font qu'une seule et unique activité : soit la production, soit la fourniture d'un service.
- Le transporteur joue également collecteur dans la CdV.

3.8.2. Importance de la chaîne de valeur en termes d'emploi

La chaîne de valeur artichaut dispose d'un potentiel d'emplois assez important ; en effet quasiment toutes les opérations au niveau de la production agricole, mais aussi au niveau de la transformation, ne sont pas mécanisables et nécessitent donc un nombre important de main d'œuvre.

Cependant, compte tenu du type de commercialisation existant, la quasi-totalité de ces emplois sont non-qualifiés et sont principalement occupés par les femmes.

L'emploi nécessaire au niveau de la production agricole d'un hectare est estimé à 200 jours de travail.

Le nombre de jours travaillés dans la production de l'artichaut en Tunisie est donc estimé en moyenne à 600 000 (soit l'équivalent de 2 400 emplois directs à temps plein)

À Bizerte, où les surfaces d'artichauts sont d'environ 1000 hectares, le nombre de jours de travail nécessaire est de 200 000 (soit l'équivalent de 800 emplois directs à temps plein).

Pour le conditionnement en frais destiné à l'exportation, une ouvrière est capable de traiter 360 kg/ jour.

La main d'œuvre totale nécessaire au conditionnement des quantités exportées (4 400 tonnes en 2018) est estimée à 12 222 jours de travail sur 3 à 4 mois (soit l'équivalent de 49 emplois à temps plein).

En revanche pour l'artichaut transformé (en saumure) : une ouvrière est capable de traiter seulement 50 kg/jour.

Les exportations de ce type de produit étaient estimées à environ 400 tonnes, pour lesquelles une main d'œuvre représentant 8 000 jours de travail sur 2 à 3 mois (soit l'équivalent de 32 emplois à temps plein).

3.9. Analyse SWOT

Tableau 7 : Analyse SWOT de la CdV artichaut du gouvernorat de Gabès

	Forces	Faiblesses
Production agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Longue tradition dans la culture de l'artichaut dans la région ; • Terroir adapté à la culture de l'artichaut ; • Variétés précoces adaptées au terroir ; • Activité générant un revenu pour un nombre important d'agriculteurs dans le gouvernorat (autour de 500) ; • Grand potentiel de création d'emplois dans la région ; • L'artichaut tunisien est apprécié au niveau du marché international pour son goût supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Production principalement faite par des petits producteurs (moins de 2 Ha) ; • Faible capacité de financement des agriculteurs ; • Absence d'organisations de producteurs dans la CdV Artichauts ; • Baisse continue de la qualité des plants d'artichauts ; • Nombre de variétés disponibles très limité ; • Limitation technique des agriculteurs conduisant à de faibles rendements ; • Faible capacité de négociation et de maîtrise sur les prix. Ce point représente le maillon le plus faible de la CdV. • Très forte concentration de la production d'artichauts sur une seule délégation (Utique : 85%) ; • Culture fortement consommatrice d'eau ; • Problème de distribution et partage de l'eau entre les agriculteurs.
Conditionnement / Transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Faible coût de la main d'œuvre pour une industrie à forte intensité de main d'œuvre. • Capacités financières adéquates. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'unités de conditionnement et de transformation très limité dans le gouvernorat ; • Un grand nombre d'unités de transformation n'est pas agréé par le ministère de l'industrie et ne répond donc pas aux normes d'hygiène, ce qui représente un risque de santé publique et nuire à l'image du pays ; • L'agrément de la station de conditionnement et de l'unité de transformation demande un investissement conséquent.
Commercialisation / Exportation	<ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique proche des principaux marchés importateurs (moins de 24 heures de transit-time) • Proximité du marché du Grand Tunis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de production certifiée Biologique ; • Faible diversification des produits offerts par la CdV artichaut ; • Faible diversification des marchés à l'exportation ; • Taux de douane élevés à l'entrée de l'UE pour l'artichaut frais et transformé alors que les principaux concurrents (Égypte et Maroc) en sont exonérés (10.4% avec prix d'entrée minimum pour le frais et 14.4% pour le transformé).

	Opportunités	Menaces
Production agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel pour augmenter les rendements à la production ; • Potentiel pour le développement des superficies d'artichauts ; • Développement de pépinières d'artichauts de qualité ; • Création d'une IP Artichauts d'Utique ; • Potentiel pour le développement de la culture en mode biologique pour l'exportation ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique et réduction des ressources en eau ; • Marché local faiblement organisé ; • Exigence accrue en matière de résidus de pesticides sur les principaux marchés à l'exportation (Italie, France).
Conditionnement / Transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Forte demande pour l'artichaut certifié BIO ; • Développement de produits transformés à plus forte valeur ajoutée (alimentaire, pharmaceutique) ; • Proximité de la zone de production (Utique, Bach Hamba) d'une technopole spécialisée dans le domaine de la biotechnologie et de la santé (Sidi Thabet) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementations d'importation plus restrictives pour les produits transformés.
Commercialisation / Exportation	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation dans les emballages pour prolonger la durée de vie des produits frais et explorer de nouveaux marchés internationaux plus lointains : Turquie, Liban, Allemagne, Belgique, Pays-Bas ; • Développement de la consommation sur le marché local ; • Développement des exportations sur de nouveaux marchés (Belgique, Allemagne, Suisse, Pays-Bas, Royaume-Uni) • Développement des exportations de produits transformés. • Négociations de l'ALECA en cours avec l'UE. Cet accord permettra l'exonération des droits de douane pour les produits agricoles tunisiens. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prolongation de la durée de vie de l'artichaut grâce à de nouveaux emballages pouvant prolonger la durée de vie des produits frais • Forte compétitivité des produits de pays exportateurs concurrents (Égypte) ; • Arrivée de nouveaux pays concurrents sur le marché, à l'instar de l'Algérie, dont la production d'artichauts est en forte croissance et l'exportation est un axe prioritaire de développement pour le pays.

3.10. Benchmarking

En accord avec le projet IRADA, le positionnement stratégique sectoriel de l'artichaut tunisien a été comparé à celui des pays concurrents, incontournables et remarquables, sur les marchés ciblés des exportateurs tunisiens, à savoir :

- L'Italie : premier producteur, premier exportateur, et premier importateur d'artichauts dans le monde. En même temps, un concurrent et un partenaire prépondérant de la Tunisie, notamment dans l'espace euro-méditerranéen, avec une tradition forte dans le secteur de l'artichaut.
- L'Égypte : dont le plan stratégique « Émergence » est analogue à l'objet de cette étude. Il est un concurrent frontal, dynamique et qui met en avant ses avantages comparatifs, notamment en termes de prix bas.

3.10.1. L'Italie

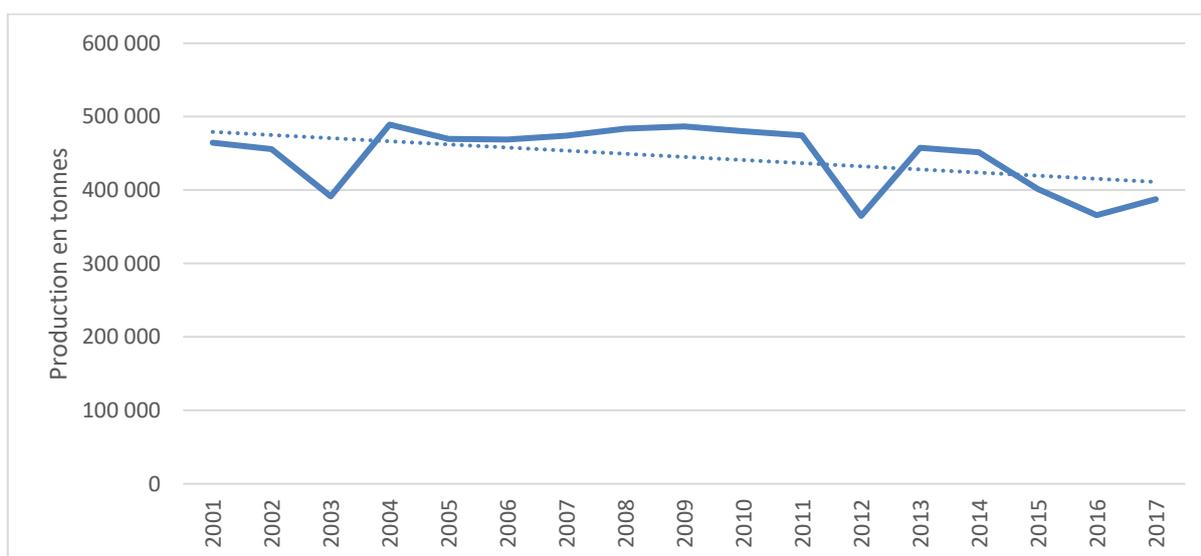
L'Italie est le plus grand pays producteur d'artichauts frais dans le monde. Il est aussi le principal importateur mondial.

Sa production d'artichauts, connaît une baisse depuis 2011, en raison de la réduction des surfaces plantées en artichauts. Cette baisse s'explique par le fait que cette culture nécessite une utilisation intensive de main d'œuvre, notamment, pour la récolte des capitules qui doit être réalisée manuellement. Le coût de la main d'œuvre étant très élevé en Italie (80 à 100 euro/ jour/ ouvrier), la rentabilité de la culture a beaucoup baissé au cours des dernières années. Elle est actuellement estimée à 750 US \$/hectare.

Par ailleurs, les surfaces plantées diminuent en raison du problème de disponibilité en eau d'irrigation en Sicile, qui est une des principales zones de production de l'artichaut en Italie.

Enfin, les épisodes climatiques (vagues de froid et gelées), de plus en plus fréquents en Italie (2005, 2012, 2017, 2018), rendent cette culture plus risquée, poussant les professionnels à s'orienter de plus en plus vers les pays plus chauds du sud de la Méditerranée (Tunisie, Égypte) où les épisodes de gelées sont beaucoup plus rares.

Figure 11 : Évolution de la production italienne d'artichaut en 2017
Source : FAOSTAT, Janvier 2019



L'essentiel de la production d'artichauts se fait dans le Sud et le Centre de l'Italie. Elle se concentre dans 5 régions :

Tableau 8 : Principales zones de production d'artichaut en Italie
Source : Institut Italien des Statistiques Agricoles ISMEA, 2017

Région	Part dans la production italienne
Puglia	35%
Sicile	32%
Sardaigne	21%
Campania	7%
Lazio	4%

Les organisations professionnelles (OP) de producteurs d'artichauts italiens travaillent depuis de nombreuses années à valoriser leurs produits par la mise en place d'indications géographiques protégées (IGP). Il en existe plusieurs qui ont une grande notoriété en Italie et en Europe, comme par exemple :

- « Carciofo brindisino » de la Province de Brindisi, Région Puglia
- « Carciofo di Paestum » dans la Province de Salerno, Région Campania
- « Carciofo Romanesco del Lazio » de la région Lazio

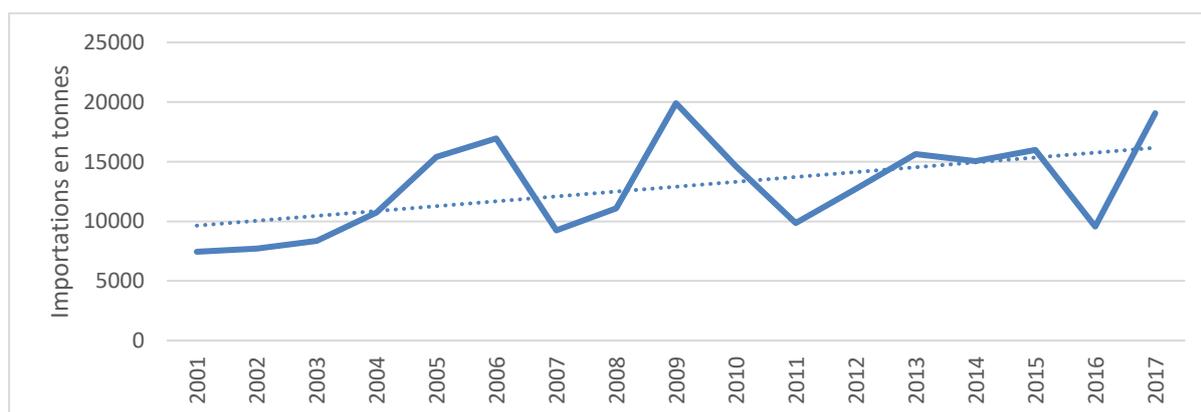
Importations italiennes d'artichaut

L'Italie est aussi le principal marché d'importation de l'artichaut frais et transformé (congelé et en saumure) en Europe.

La baisse de la production italienne a été compensée par l'importation, qui a connu une forte augmentation durant la même période.

Cette augmentation concerne l'artichaut frais comme le démontre la figure 11 ci-dessous.

Figure 12 : Évolution des importations italiennes d'artichaut frais en 2017
Source : FAOSTAT, 2018

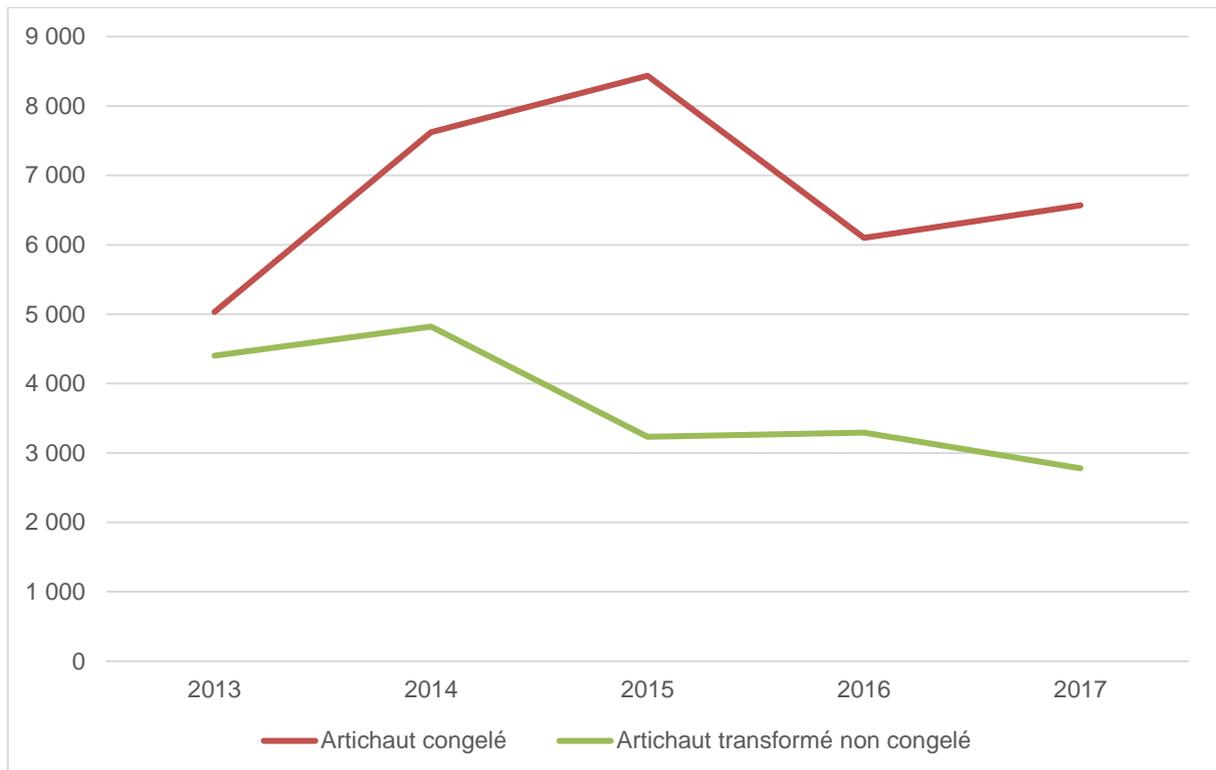


Les importations italiennes d'artichaut frais proviennent d'Afrique du Nord (Tunisie et Égypte) et d'Europe (Espagne et France).

Il est à noter que les importations provenant d'Afrique du Nord ont connu un très grand changement entre 2012 et 2017. En effet l'Égypte qui représentait 56% du total des importations italiennes en 2012, a vu ses parts de marché se réduire à 18% en 2017, tandis que la Tunisie qui ne représentait que 3% des importations en 2012, qui a gagné les parts de marché perdus par l'Égypte, est passée à 39% de parts de marché en 2017.

L'augmentation des importations a aussi concerné l'artichaut transformé (congelé et en saumure).

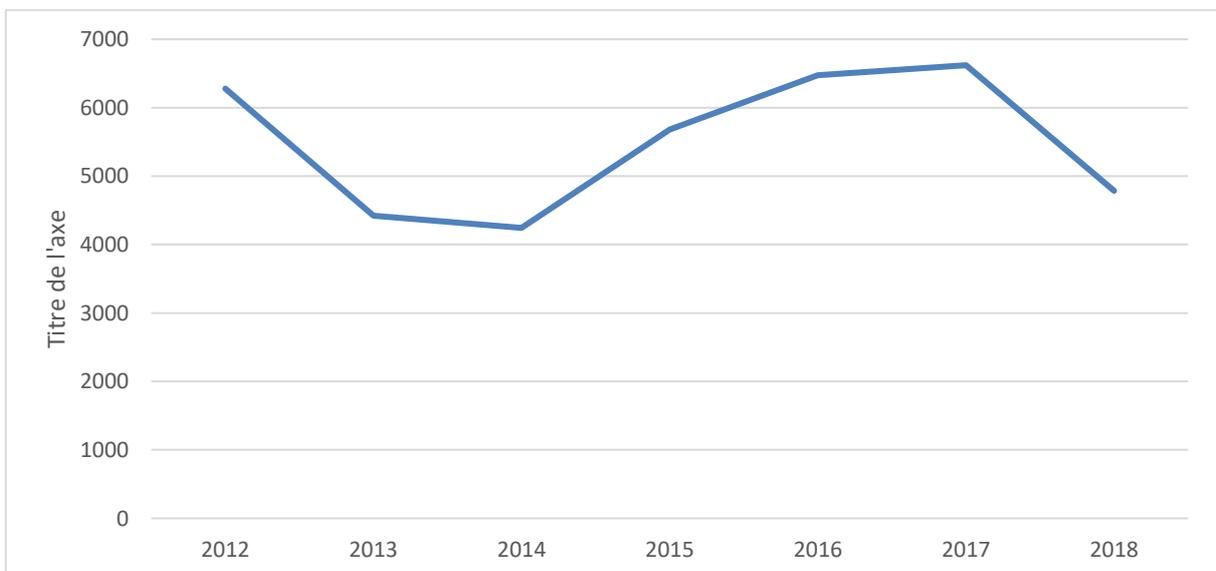
Figure 13 : Évolution des importations d'artichauts transformés en Italie
Source : Trademap, Janvier 2019



Les volumes d'importations d'artichaut transformé sont en majorité de l'artichaut congelé (70% en 2017) alors que l'artichaut en saumure ne représente que 30%. D'ailleurs, les 5 dernières années montrent une tendance haussière des importations d'artichaut congelé et une tendance baissière pour l'artichaut en saumure.

Exportations italiennes d'artichaut

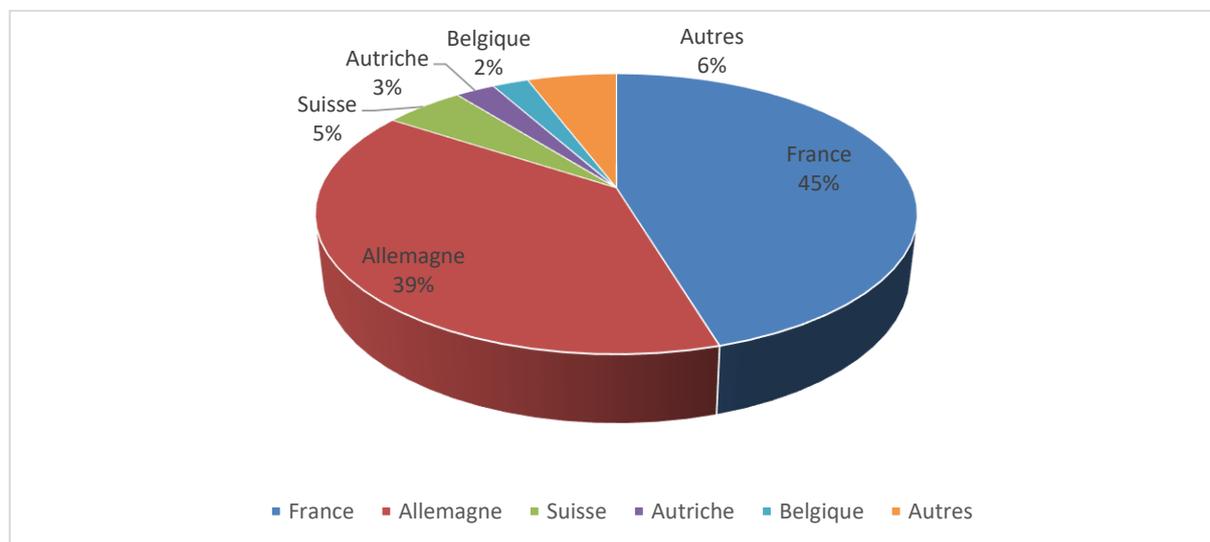
Figure 14 : Évolution des exportations italiennes d'artichaut frais, 2018
Source : ITC, 2019



L'Italie exporte environ 6 000 tonnes d'artichauts frais par an. Ces quantités sont exportées vers les autres pays de l'UE, dont la France et l'Allemagne qui représentent plus de 80% de ses exportations. Les figures ci-dessous montrent l'évolution des exportations italiennes de l'artichaut frais ainsi que leurs principales destinations.

Figure 15 : Destination des exportations italiennes d'artichauts frais (2019)

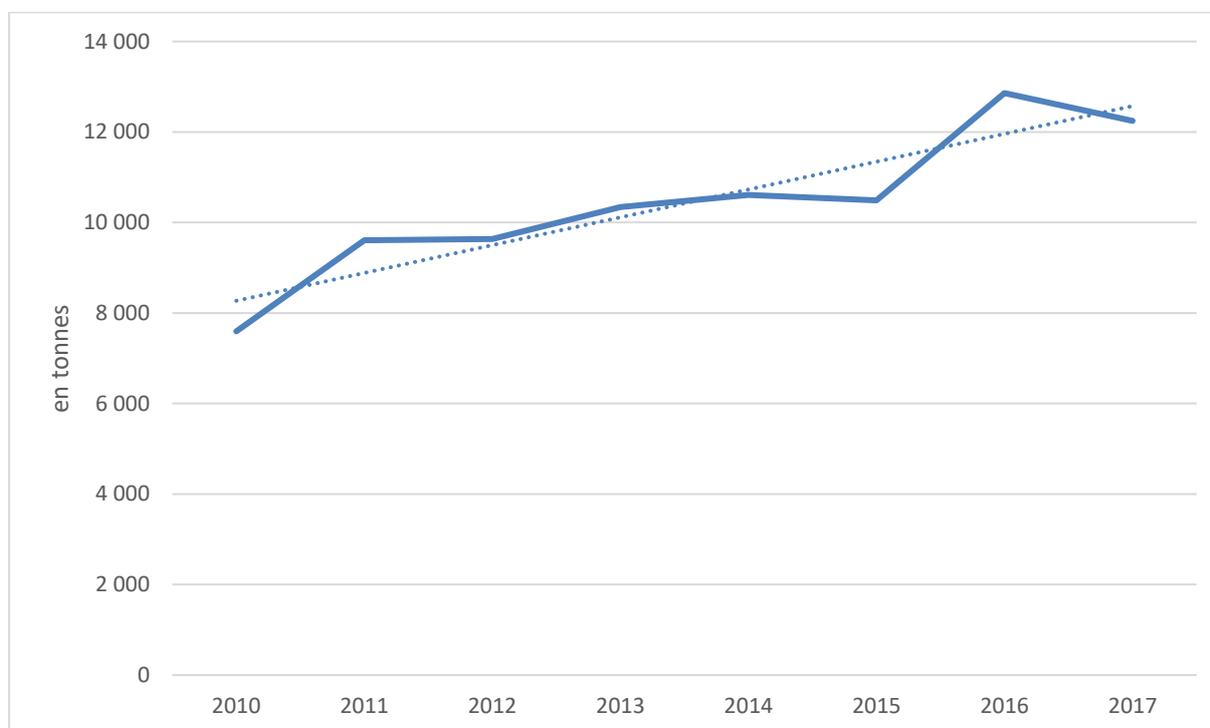
Source : Trademap, Janvier 2019



En ce qui concerne les artichauts en saumure, l'Italie a fortement augmenté ses exportations au cours des dernières années avec un taux annuel de croissance de 7,7% par an.

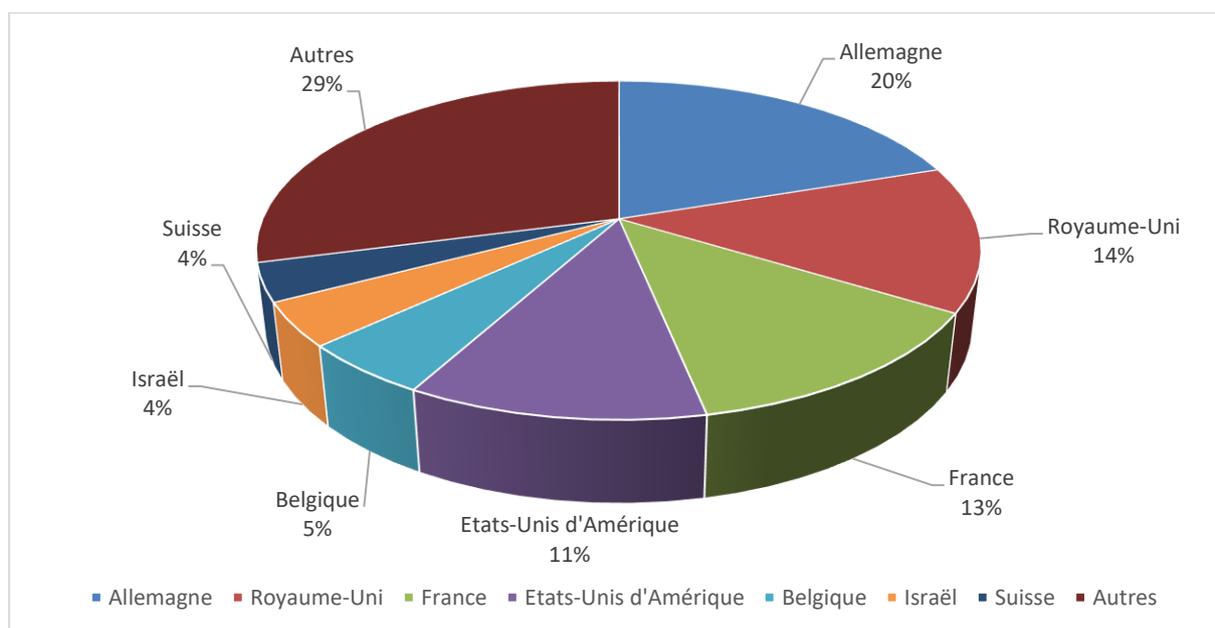
Figure 16 : Évolution des exportations italiennes d'artichaut en saumure

Source : ITC, Janvier 2019



Les marchés de destination des artichauts en saumure sont très diversifiés : 90 pays importent ce produit typiquement italien, même si les pays de l'Union européenne représentent 70% du total des exportations et dont l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et la Belgique.

Figure 17 : Destination des exportations italiennes d'artichauts en saumure en 2017
 Source : Trademap, Janvier 2019



Les indicateurs du commerce international de l'Italie en 2017 sont présentés ci-après :

Tableau 9 : Commerce Extérieur de l'artichaut italien en 2017
 Source : ITC, 2019

	Importations			Exportations		
	2017			2017		
	Volume en tonnes	Valeur	Prix moyen	Volume en tonnes	Valeur	Prix moyen
Artichaut frais	15 510	19,1 m \$	1,23 \$/ kg	6 621	9,1 m \$	1,37 \$/ kg
Artichaut congelé	6 568	12,7 m \$	1,87 \$/ kg	1 081	3,6 m \$	3,29 \$/ kg
Artichaut non congelé	2 779	5,8 m \$	2,10 \$/ kg	12 244	50,6 m \$	4,13 \$/ kg

On constate clairement que près des 2/3 des importations italiennes (15 510 tonnes sur 24 857 tonnes) sont composées d'artichauts frais à faible valeur ajoutée (1,23 \$/ kg) alors que les exportations concernent surtout l'artichaut transformé non congelé en petit conditionnement, comme par exemple l'artichaut en saumure ou la pâte d'artichaut (12 244 tonnes sur 19 946 tonnes) à très forte valeur ajoutée (4,13 \$/ kg).

La même remarque s'impose pour l'artichaut congelé, même si les volumes sont faibles, puisque le prix moyen d'importation (en vrac ou semi-vrac) est de 2,10 \$/ kg alors que le prix moyen d'exportation (en petit conditionnement) est de 3,29 \$/kg.

Le commerce extérieur de l'artichaut en Italie, a dégagé un excédent commercial de 25,7 m \$ en 2017.

3.10.2. L'Égypte

L'Égypte est un des principaux producteurs mondiaux d'artichauts : 3^{ème} au monde avec 185 695 tonnes, représentant 13,2% de la production mondiale.

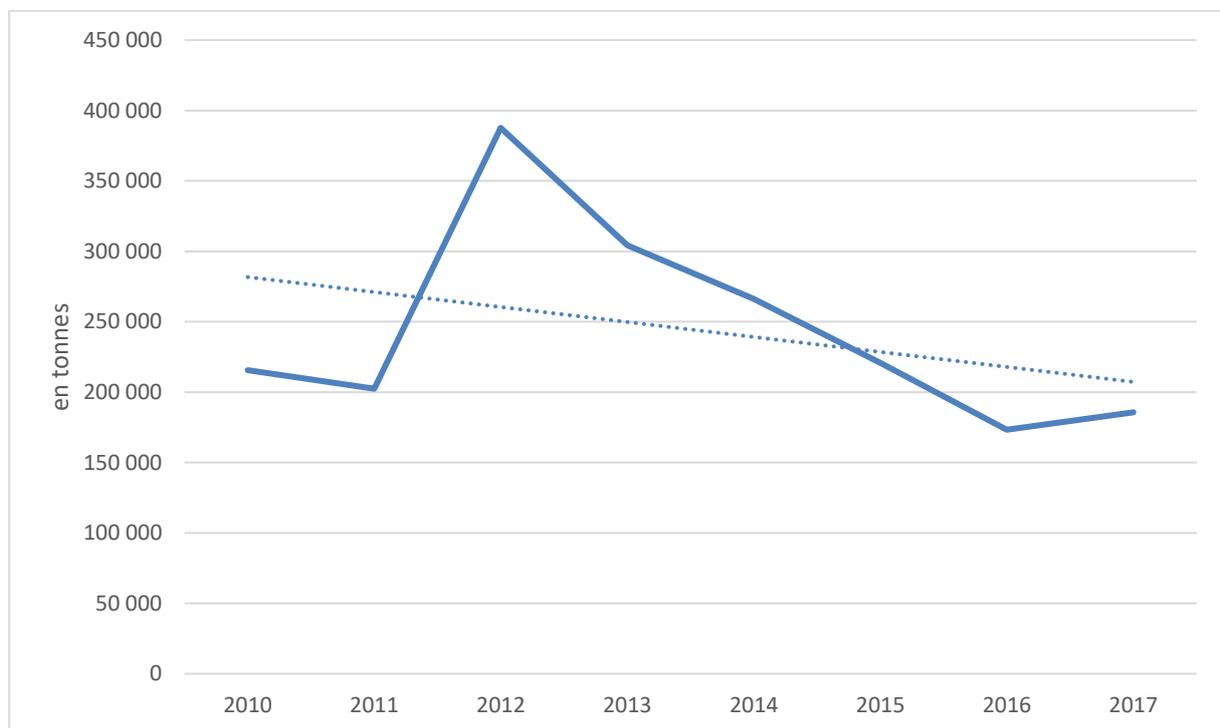
La production est concentrée dans le nord du delta du Nil à l'Est d'Alexandrie.

Le Province de Beheira occupe à elle seule près du tiers de la production égyptienne d'artichauts sur environ 2 750 hectares.

Les principales variétés cultivées sont la variété locale Balady (90% de la production égyptienne) et la variété violette d'origine française.

Figure 18 : Évolution de la production égyptienne d'artichaut en 2017

Source : Trademap, Janvier 2019



Toutefois, on observe que la production de l'artichaut en Égypte a connu une baisse continue depuis 2012.

L'Égypte exporte environ 18 000 tonnes d'artichauts par an. Le principal produit exporté est l'artichaut congelé (13 000 tonnes par an), les marchés sont diversifiés, même si les pays de l'Union européenne sont la destination la plus importante, en particulier l'Italie (40%), la France (12%), l'Espagne (12%) et la Grèce (7%). Les États-Unis sont aussi un marché important puisqu'ils représentent 14% des exportations égyptiennes.

D'autre part, l'Égypte exporte 85% de son artichaut frais vers le marché italien (4 885 tonnes en 2017).

Figure 19 : Synthèse du benchmark entre les pays choisis (Italie, Égypte, Tunisie)

	Italie	Égypte	Tunisie
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'OP ; • Accès à l'information sur les marchés Marché local demandeur ; • Marché à l'export facile d'accès ; • Excellente image de marque de l'artichaut italien ; • Cuisine italienne vecteur de consommation dans le monde ; • Longue tradition dans la consommation de l'artichaut ; • Politique de protection de l'agriculture nationale ; • Existence de signes de qualité ; • Diversification de la clientèle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible coût de la MO ; • Existence de grandes exploitations (100 Ha et plus) ; • Productivité agricole élevée ; • Grande capacité de surgélation ; • Exonération des DD pour l'entrée dans l'UE ; • Support à l'exportation (promotion et transport). 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible coût de la MO ; • Transit time court ; • Support à l'exportation (promotion et transport) ; • Support à l'investissement dans la production agricole (APIA) et la mise à niveau pour la transformation (BMN).
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de la MO de plus en plus élevée ; • Culture de moins en moins rentable ; • Risque climatique de plus en plus important. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de logistique élevé ; • Distance éloignée par rapport aux marchés (Transit time élevé (4/5 jours) ; • Qualité médiocre du produit frais ; • Risque sanitaire et phytosanitaire élevé ; • Absence de signe de qualité ; • Dépendance envers le marché italien ; • Risque de présence de résidus de pesticides ; • Faible accès à l'information sur les marchés internationaux (prix, réglementations, circuit de distribution et besoin du consommateur final) ; • Existence d'unités non agréées ; • Statistiques disponibles peu fiables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de disponibilité de la MO ; • Quasi-absence de services de vulgarisation agricole ; • Coût de logistique élevé ; • Manque de compétences des fournisseurs d'intrants ; • Faibles moyens financiers des agriculteurs ; • Pas d'accès au financement pour les agriculteurs ; • Majorités des petites exploitations ; • Faible productivité ; • Absence d'OP ; • Procédures d'exportations compliquées (OFITEC) ; • DD à l'entrée de l'UE ; • Faible accès à l'information sur les marchés internationaux (prix, réglementations, circuit de distribution et besoin du client final) que ce soit au niveau du producteur ou exportateur. • Faible capacité de transformation (surgélation, semi-conserves) ; • Faible diversification des marchés ; • Risque de résidus de pesticides ; • Marché local très dispersé et faiblement organisé ; • Existence d'unités non agréées ; • Statistiques disponibles peu fiables.

4. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA CdV ARTICHAUT DANS LE GOUVERNORAT DE BIZERTE

Le diagnostic de CdV Artichaut dans le gouvernorat de Bizerte, a souligné l'importance des défis de fond à relever par les acteurs de la filière de tant aux niveaux de la production, de la transformation, de l'accès aux marchés que de la gouvernance.

La résolution des difficultés constatée exigent la volonté concrète de tous les acteurs de la CdV d'agir en conséquence et de mettre en œuvre une stratégie visant à atténuer les faiblesses et à renforcer les forces de cette chaîne de valeur. Le soutien à la stratégie doit provenir d'au moins trois types d'acteurs :

- Le secteur privé au sens large incluant les producteurs, les fournisseurs d'intrants et de services agricoles, les transformateurs, les transporteurs, les exportateurs et les distributeurs. Sans leur assentiment et leur participation active, la mise en œuvre de la stratégie de développement ne sera pas possible.
- Le secteur public, avec ses diverses organisations et institutions, pour accompagner l'effort de mise en œuvre mais également, encourager et faciliter un dialogue institutionnel permanent et multiforme pour parvenir à un niveau suffisant de consensus.
- Les organismes internationaux de développement, dont l'expertise et le financement sont nécessaires pour que la stratégie soit mise en œuvre avec succès.

Il est prévisible que certaines propositions, prises de manière isolées, puissent être difficiles à faire approuver et une minorité d'acteurs pourrait exercer une pression suffisante menant à les faire échouer, lorsque leurs intérêts seront menacés.

En revanche, si ces propositions s'intègrent dans un ensemble d'activités liées les unes aux autres et cohérentes, ces mêmes acteurs pourront néanmoins les soutenir.

Par ailleurs, nous sommes persuadés que la validation de la stratégie doit être autant que possible, un processus participatif. Une telle démarche, se fera dans le respect des tous les acteurs et sera un élément de soutien à la stratégie et un renforcement des liens entre les différents maillons de la chaîne de valeur.

La stratégie de développement comportera au total 24 activités qui s'articulent autour de 4 maillons :

- Production ;
- Conditionnement et transformation ;
- Accès au marché ;
- Gouvernance de la chaîne de valeur.

Pour développer la chaîne de valeur artichaut, il est indispensable d'agir sur l'ensemble des maillons en même temps, afin de :

- Améliorer les revenus des producteurs agricoles, par l'augmentation de la productivité et de la qualité de la production et créer de l'emploi, notamment l'emploi pour les femmes et les jeunes, par l'extension des surfaces cultivées ;
- Renforcer la valeur ajoutée par la diversification des produits transformés et des marchés à l'exportation ;
- Positionner l'artichaut tunisien comme un produit de qualité par la création d'un label de qualité et d'une communication bien ciblée ;
- Consolider la gouvernance de la chaîne de valeur par l'implication et le renforcement des capacités des acteurs.

Les axes de développement proposés se présentent comme suit :

- L'amélioration de la productivité et de la qualité de l'artichaut frais ;
- L'amélioration de l'organisation des opérations de post-récolte et l'amélioration de la qualité des produits conditionnés et des produits transformés ;

- La diversification des produits et des marchés et l'amélioration de la notoriété de l'artichaut tunisien ;
- L'amélioration de la gouvernance de la chaîne de valeur.

Les activités proposées sont de plusieurs types, certains pourront être mise en œuvre à court terme (moins de 2 ans), à moyen terme (2-4 ans) et à long terme (au-delà de 4 ans).

Elles sont présentées ci-après et seront chacune détaillées dans des fiches de projet qui détaillent tous les éléments du projet.

Figure 20 : Synthèse des activités proposées dans le plan d'action

Production

- Renforcement des capacités techniques agricoles des producteurs.
- Développement de pépinières pour la production de plants.
- Renforcement des capacités des SMSA.
- Création de nouvelles SMSA.
- Développement de la culture en mode BIO
- Identification de nouvelles zones de production.
- Introduction de nouvelles technologies et de variétés plus précoces et davantage productives.

Commercialisation

- Formation en préparation et transformation de l'artichaut des techniciens et ouvriers.
- Formation en Bonnes Pratiques d'Hygiène.
- Certification Global Gap, ISO 22000.
- Support d'une SMSA pour la mise en place d'un centre de collecte d'artichauts.
- Encourager de nouveaux promoteurs à investir dans le transport des ouvriers agricoles et pour l'industrie de transformation.

Conditionnement et transformation

- Prospection de nouveaux marchés pour l'artichaut frais et transformé.
- Campagnes de communication sur la région.
- Mise en œuvre d'une IP artichaut.
- Encourager la consommation d'artichaut au niveau national.
- Encourager des start-up dans le domaine de la santé à développer des produits à base d'extraits de feuilles d'artichauts.

5. PLAN D'ACTION

Actions		Budget en Euros	Durée en mois	Priorité
Production agricole				
1	Formation de Formateurs.	75 000	9	1
2	Formation de 600 Producteurs d'artichauts de Bizerte.	150 000	9	1
3	Création de 8 parcelles de démonstration.	80 000	24	1
4	Création de 3 pépinières-pilotes d'artichauts.	30 000	24	1
5	Création d'OPA spécialisées dans l'artichaut.	60 000	36	1
6	Développement de la culture de l'artichaut biologique.	80 000	24	1
7	Facilitation de l'accès au financement.	10 000	24	1
8	R&D de nouvelles variétés d'artichauts et de ses sous-produits.	150 000	60	2
9	Identification de nouvelles technologies pour la production de l'artichaut.	100 000	24	2
10	Identification de nouvelles zones de production.	15 000	6	3
S/Total 1		750 000		
Transformation et valorisation de la production				
11	Formation aux Bonnes Pratiques d'Hygiène.	50 000	12	1
12	Formation en préparation/ transformation de l'artichaut.	80 000	12	1
13	Introduction de normes de qualité dans l'industrie de l'artichaut.	60 000	12	1
14	Support à la création d'un centre de collecte de l'artichaut.	250 000	36	1
15	Amélioration des conditions de transport des ouvriers.	100 000	12	2
S/Total 2		540 000		
Promotion et accès aux marchés				
17	Élaboration d'outils de communication dédiés à « l'Artichaut de Tunisie ».	30 000	6	1
18	Participation groupée à des foires et salons internationaux.	150 000	36	1
19	Encouragement à la consommation sur le marché local.	60 000	36	1
20	Création d'une Appellation d'Origine Protégée (AOP).	30 000	12	2
21	Encourager les start-up à développer des services et produits à forte VA comme par exemples, le développement d'un robot pour le désherbage, de compléments alimentaires à base d'artichaut, etc.	100 000	24	2
22	Création d'un évènement national/ international sur l'artichaut.	150 000	24	3
S/Total 3		550 000		
Gouvernance de la Chaîne de valeur				
23	Création d'une plateforme multi-acteurs.	50 000	36	1
24	Renforcement des capacités des structures publiques de soutien.	60 000	24	2
S/Total 4		110 000		
Total Général		1 950 000		

5.4. Fiches action

5.4.1. Fiche action n°1 : Formation de formateurs

		Priorité				1
1. Intitulé du Projet	Formation de formateurs					
2. Type de projet	Public	x	Privé		PPP ⁶	
3. Objectif(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Pallier l'absence d'encadrement technique spécialisé dans la culture de l'artichaut ; • Impulser une montée en compétence des vulgarisateurs et des conseillers agricoles afin de former et d'encadrer les agriculteurs ; • Former des techniciens agricoles capables d'encadrer techniquement les producteurs d'artichaut du gouvernorat de Bizerte. 						
4. Contexte/ Problématique						
<p>Les rendements de la culture d'artichauts en Tunisie sont très faibles (8,8 T/Ha) comparativement aux rendements dans les pays de la région : Algérie (19,6 T/Ha) Égypte (18,3 T/Ha). En outre, la présence de résidus de pesticides dans les capitules est une menace pour la durabilité des exportations.</p> <p>Ces deux problèmes sont essentiellement dus au faible niveau technique des agriculteurs, qui ne maîtrisent pas la conduite de culture et dont les connaissances sur les produits phytosanitaires et leur mode d'utilisation sont très insuffisants.</p> <p>On constate un manque de spécialistes de l'artichaut capables d'accompagner et de fournir des conseils techniques aux producteurs. Il existe aujourd'hui le corps des conseillers agricoles privés qui offrent leurs services aux producteurs mais il ne compte pas de spécialistes de la culture de l'artichaut.</p> <p>En outre, quelques OPA compte des techniciens chargés de l'accompagnement technique de leurs membres, mais pas de spécialistes de l'artichaut.</p> <p>Ces deux types de profils sont ceux qui devront être approchés pour leur proposer de participer à la formation de formateurs.</p> <p>Cette formation portera sur les meilleures pratiques de production de l'artichaut (caractéristiques des variétés, préparation du sol, fertilisation, irrigation, sélection des plants), sur les principaux parasites attaquant l'artichaut et sur les traitements possibles sans 1) utiliser les produits interdits par l'Union européenne, 2) dans le respect des Délais Avant Récolte et 3) dans les Limites Maximales de Résidus pour chaque produit. Elle portera également, sur les bonnes pratiques de la récolte et de la post-récolte ainsi que sur les normes de qualité pour l'artichaut.</p>						
5. Étapes d'exécution du projet						
<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation des TdR pour le recrutement de consultants ; 2. Recrutement d'un consultant international et de 2 consultants nationaux ; 3. Préparation des modules de formation et des tutoriels vidéo et des brochures ; 4. Formation de 20 à 25 vulgarisateurs et conseillers agricoles privés pendant 15 jours. 						
6. Partenaires potentiels du projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Chef de file : AVFA • Autres partenaires : CTPTA, GIL, CRDA. 						
7. Bénéficiaires directs	20 à 25 vulgarisateurs, conseillers agricoles privés et/ou techniciens d'OPAs.					
8. Résultats attendus						
<ul style="list-style-type: none"> • 20 à 25 Vulgarisateurs/ Conseillers Agricoles chargés de l'encadrement des agriculteurs, formés à la conduite de la culture de l'artichaut en mode conventionnel et en mode biologique ; 						

⁶ Partenariat Public Privé

• Matériel de formation développé et mis à la disposition des structures chargées de la formation et de la vulgarisation et destiné à la formation des producteurs d'artichauts.	
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	75 000 €
10. Délai de réalisation	9 mois
11. Risques liés au projet	
<ul style="list-style-type: none">• Faible mobilisation des bénéficiaires, qui ne terminent pas les modules ;• Choix des bénéficiaires inadapté en raison de leur formation initiale ou de leur personnalité (faibles communicateurs).	

5.4.2. Fiche action n°2 : Formation de 600 producteurs d'artichauts du gouvernorat de Bizerte

		Priorité	1
1. Intitulé du Projet	Formation de 600 producteurs d'artichauts du gouvernorat de Bizerte		
2. Type de projet	Public	Privé	PPP x
3. Objectif(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Professionnaliser les agriculteurs dans la culture de l'artichaut ; • Augmenter d'au moins 50% les rendements de la culture dans le gouvernorat de Bizerte ; • Améliorer la qualité de l'artichaut pour qu'il puisse répondre aux LMR et être exporté en Europe sans risque de refoulement. 			
4. Contexte/ Problématique			
<ul style="list-style-type: none"> • Faible productivité de la culture de l'artichaut ; • Faible connaissance des bonnes pratiques agricoles ; • Utilisation inadéquate des pesticides et des fertilisants. 			
5. Étapes d'exécution du projet			
<ul style="list-style-type: none"> • Sélection des conseillers agricoles/ vulgarisateurs parmi les 25 formés lors de l'Fiche action 1 pour encadrer et former 600 agriculteurs du gouvernorat de Bizerte à choisir en priorité parmi les membres des OPAs partenaires ; • Information et mobilisation des agriculteurs et de leurs ouvriers pour s'inscrire au programme ; • Formation et encadrement des producteurs par une alternance de formation et d'assistance technique tout au long du cycle de production ; • Bilan de l'action pour évaluer l'impact sur les rendements et la qualité du produit. 			
6. Partenaires potentiels du projet			
<ul style="list-style-type: none"> • Chef de file : GIL • Autres partenaires : AVFA, CTPTA, Bureaux de Conseil et de formation, OPAs. 			
7. Bénéficiaires directs	600 producteurs d'artichauts du gouvernorat de Bizerte, prioritairement les membres des OPAs partenaires du projet.		
8. Résultats attendus			
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des rendements d'au moins 50% ; • Réduction des coûts de production d'au moins 25% ; • Réduction des pertes post-récolte ; • Réduction du risque de dépassement des LMR ; • Réduction des incidents lors des expéditions ou lors de la réception de la marchandise par les clients locaux ou internationaux. 			
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	150 000 €		
10. Délai de réalisation	9 mois		
11. Risques liés au projet			
<ul style="list-style-type: none"> • Sélection inadéquate des producteurs d'artichauts (producteurs non crédibles auprès de leur communauté) pourrait être à l'origine d'une faible mobilisation des bénéficiaires qui ne terminent pas le cycle complet de formation/ assistance technique ; • Faible application par les bénéficiaires des conseils des vulgarisateurs/ conseillers agricoles ; • Vulgarisateurs/ conseillers agricoles non performants. 			

5.4.3. Fiche action n°3 : Mise en place de 8 parcelles de démonstration

		Priorité				1
1. Intitulé du Projet	Mise en place de 8 parcelles de démonstration ⁷					
2. Type de projet	Public		Privé		PPP	x
3. Objectif(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Créer de 8 parcelles de démonstration en utilisant l'approche « Champs Écoles de Producteurs » dans les principales zones de production d'artichaut du gouvernorat de Bizerte : 3 à Utique, 3 à Bach Hamba, 1 à Ghar El Melh, 1 à Mateur ; 1 à El Alia. L'approche celle du « Learning by doing ». • Transférer ce savoir-faire aux nouveaux agriculteurs et aux générations à venir. • Sensibiliser les agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles dans la culture de l'artichaut. 						
4. Contexte/ Problématique						
<p>La parcelle de démonstration est utilisée en vulgarisation agricole pour convaincre les producteurs des avantages techniques et économiques d'une façon de faire ou d'une technologie. Elle est conduite par un producteur volontaire sous la supervision d'un agent de vulgarisation. Sa mise en place et sa conduite permettent aux producteurs d'apprendre pour ensuite l'appliquer individuellement dans leur exploitation avant son adoption ou son rejet. Dans le cadre de la stratégie de développement de la CdV artichauts de Bizerte, les parcelles de démonstration auront pour objet de montrer les bonnes pratiques en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la productivité de la culture de l'artichaut ; • Améliorer la maîtrise technique des producteurs ; • Mettre en œuvre les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) et les normes de qualité. 						
5. Étapes d'exécution du projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Sélection des parcelles, en tenant compte de plusieurs paramètres tels que la localisation à proximité d'un nombre important de producteurs d'artichauts, l'accessibilité, la disponibilité de l'eau, le profil du producteur, etc. ; • Recrutement de 2 techniciens parmi les 25 formés par le projet (Cf. : Fiche action n°1) ; • Conduite des cultures selon les Bonnes Pratiques Agricoles ; • Organisation de journées d'information ; • Évaluation des progrès des agriculteurs bénéficiaires du projet. 						
6. Partenaires potentiels du projet						
Chef de file : FAO						
Autres partenaires : CTPTA, AVFA, GIL, CRDA						
7. Bénéficiaires directs	Les 600 producteurs d'artichauts bénéficiaires du projet.					
8. Résultats attendus						
<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation par les producteurs d'artichauts des BPA ; • Amélioration des rendements à la production d'au moins 50% ; • Augmentation de la qualité de l'artichaut produite, notamment dans le respect des LMR. 						
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	80 000 €					
10. Délai de réalisation	24 mois					
11. Risques liés au projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Faible participation des producteurs aux journées d'information ; • Faible application par les bénéficiaires des conseils des vulgarisateurs/ conseillers agricoles ; • Vulgarisateurs/conseillers agricoles non performants. 						

5.4.4. Fiche action n°4 : Mise en place de 3 pépinières-pilotes de plants d'artichauts

		Priorité				1
1. Intitulé du Projet	Mise en place de 3 pépinières-pilotes de plants d'artichauts					
2. Type de projet	Public		Privé		PPP	x
3. Objectif(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Créer 3 pépinières produisant des plants d'artichaut de qualité ; • Mettre à la disposition des producteurs d'artichauts, des plants de qualité leur permettant d'améliorer leurs rendements. 						
4. Contexte/ Problématique						
<ul style="list-style-type: none"> • Les agriculteurs utilisent des plants de qualité médiocre (virovés) ; • Rendements à la production faibles ; • Absence de pépinières spécialisées dans la production de plants d'artichauts. 						
5. Étapes d'exécution du projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Définir les objectifs de la pépinière en termes de Qualité des plants et en termes de Quantité de plants à produire ; • Élaborer des critères de sélection des pépiniéristes ; • Lancer un appel à candidature ; • Suivre et fournir de l'assistance technique par un technicien formé par le programme (cf. : Fiche action n°1). 						
6. Partenaires potentiels du projet						
Chef de file : CTPTA Autres partenaires : CRDA, AVFA, GIL, Pépiniéristes.						
7. Bénéficiaires directs	Les producteurs d'artichauts du gouvernorat de Bizerte et des gouvernorats limitrophes.					
8. Résultats attendus						
<ul style="list-style-type: none"> • Émergence de 3 pépinières de référence capables de fournir des plants de qualité au gouvernorat de Bizerte et avoisinants. 						
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	30 000 €					
10. Délai de réalisation	24 mois					
11. Risques liés au projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Mauvais choix des pépiniéristes ; • Vulgarisateurs/ conseillers agricoles non performants ; • Faible intérêt des producteurs de la région à acheter les plants sélectionnés. 						

5.4.5. Fiche action n°5 : Création/ Renforcement des capacités d'OPA spécialisées dans l'artichaut

		Priorité	1
1. Intitulé du Projet	Création/Renforcement des capacités d'OPA spécialisées dans l'artichaut		
2. Type de projet	Public	Privé	PPP x
3. Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et/ou renforcer des OPAs spécialisées dans la production d'artichauts ; • Générer des synergies entre les producteurs pour réduire les coûts d'achat des intrants et renforcer leur pouvoir de négociation avec les acheteurs ; • Nouer un partenaire fiable avec des institutions financières pour faciliter l'accès des producteurs au financement. 		
4. Contexte/ Problématique	<ul style="list-style-type: none"> • Majorité des producteurs sont de petits agriculteurs (1,8 Ha en moyenne) ; • Faible pouvoir de négociation des producteurs avec les acheteurs ; • Pas d'économies d'échelle possibles en travaillant individuellement. 		
5. Étapes d'exécution du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les critères de sélection des OPAs à appuyer ; • Appel à candidature aux OPAs existantes et aux groupes de producteurs non encore organisés ; • Sélection des OPAs à soutenir ; • Suivi, formation et assistance technique aux OPAs sélectionnées pour assurer la bonne gouvernance, la rentabilité des OPAs et leur durabilité. 		
6. Partenaires potentiels du projet	Chef de file : CRDA Autres partenaires : GIL, AVFA, CTPTA.		
7. Bénéficiaires directs	Les membres des OPAs qui seront appuyés.		
8. Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Émergence de 2 OPAs spécialisées dans la production d'artichaut, capables d'encadrer techniquement leurs membres, de leur fournir les intrants nécessaires et de commercialiser leurs productions. 		
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	60 000 €		
10. Délai de réalisation	3 ans		
11. Risques liés au projet	<ul style="list-style-type: none"> • Faible adhésion des producteurs aux OPAs ; • Émergence d'une seule OPA à appuyer ; • Mauvaise gouvernance de l'OPA. 		

5.4.6. Fiche action n°6 : Développement de la culture de l'artichaut biologique

		Priorité	1
1. Intitulé du Projet	Développement de la culture de l'artichaut biologique		
2. Type de projet	Public	Privé	PPP x
3. Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la culture d'artichaut en mode biologique en convertissant au moins 10% de la surface des cultures d'artichaut (100 Ha). • Créer une nouvelle génération de producteurs d'artichauts spécialisés dans la culture en mode biologique. 		
4. Contexte/ Problématique	<ul style="list-style-type: none"> • Demande du marché international pour l'artichaut Bio frais et transformé en forte croissance (+15-20% par an) ; • Absence d'une offre tunisienne d'artichauts certifiés Bio ; • Les exportateurs d'artichauts frais et transformés ne sont pas en mesure de répondre à la demande croissante de leurs clients internationaux en raison de l'absence d'artichaut certifié Bio. 		
5. Étapes d'exécution du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à candidature pour les producteurs souhaitant se convertir au mode de production biologique, • Sélection des producteurs à accompagner ; • Suivi et Assistance technique et certification Bio ; • Mise en relation avec les exportateurs et les acheteurs internationaux ; • Exportation d'artichauts Bio frais en transformés. 		
6. Partenaires potentiels du projet	Chef de file : DGAB Autres partenaires : CTAB, GIL, CTPTA, Exportateurs d'artichaut frais et transformé.		
7. Bénéficiaires directs	20 producteurs d'artichauts du gouvernorat de Bizerte.		
8. Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • 100 Ha d'artichauts certifiés Bio chez 20 producteurs ; • Développement de relations commerciales entre les producteurs, les exportateurs et les acheteurs internationaux ; • La Tunisie commence à apparaître sur les marchés internationaux comme fournisseur fiable d'artichauts bio de qualité. 		
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	80 000 €		
10. Délai de réalisation	2 ans.		
11. Risques liés au projet	<ul style="list-style-type: none"> • Faible intérêt des producteurs pour se convertir au mode de production biologique ; • Abandon de certains producteurs avant la certification et retour au mode de production conventionnel ; • Difficulté à trouver les intrants biologiques ; • Vulgarisateurs/conseillers agricoles non performants. 		

5.4.7. Fiche action n°7 : Facilitation de l'accès des agriculteurs au financement

		Priorité				1
1. Intitulé du Projet	Facilitation de l'accès des agriculteurs au financement - Élaboration et mise en œuvre d'un projet pilote					
2. Type de projet	Public		Privé	x	PPP	
3. Objectif(s)						
<p>1. Permettre aux petits producteurs d'artichauts du gouvernorat de Bizerte d'accéder au crédit bancaire ou aux autres instruments de financement ;</p> <p>2. Mettre en place un mécanisme financier impliquant les OPAs (pour le compte de leurs membres), les exportateurs et les banques. En effet l'implication effective de ces organisations dans le financement modifie fondamentalement les anciennes relations (par exemples, en étant membres de leurs CA ou en actionnaire dans des structures financières). De cette façon, ces OPA deviennent redevables et comptables de leurs résultats devant leurs adhérents. Ceux-ci évalueront son impact positif ou pas.</p>						
4. Contexte/ Problématique						
<ul style="list-style-type: none"> • Les petits producteurs n'ont pas accès au financement bancaire ; • Les banques exigent des garanties réelles ou sont réticentes à octroyer des crédits sans garanties réelles, que les petits producteurs ne peuvent pas toujours fournir. • Les exportateurs d'artichaut ont besoin de régularité dans l'approvisionnement et de fidélisation des producteurs ; 						
5. Étapes d'exécution du projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Identification d'un exportateur partenaire du projet ; • Identification des producteurs d'artichauts membres d'une OPA et souhaitant participer au projet-pilote ; • Formation et encadrement des partenaires du projet pour en assurer la réussite ; • Évaluation du projet-pilote. 						
6. Partenaires potentiels du projet						
<p>Chef de file : BNA</p> <p>Autres partenaires : Exportateurs, OPAs</p>						
7. Bénéficiaires directs	Petits producteurs d'artichauts du gouvernorat de Bizerte, OPAs, Exportateurs, BNA					
8. Résultats attendus						
<ul style="list-style-type: none"> • Un vrai partenariat tripartite exportateurs-producteurs-banques est créé sur le long terme ; • Les producteurs ont accès au financement de leur campagne et sont en mesure d'acheter leurs besoins en intrants adéquats ; • Les exportateurs constituent un groupe de producteurs fidèles avec qui ils peuvent envisager des projets en commun : certification, assistance technique, extension et/ou diversification de la production, etc. 						
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	10 000 €					
10. Délai de réalisation	24 mois					
11. Risques liés au projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Une partie des petits producteurs ne rembourse pas ses crédits ; • Une partie des petits producteurs n'utilise pas l'argent du crédit pour le financement de la campagne ; 						

5.4.8. Fiche action n°8 : R&D de nouvelles variétés d'artichauts

		Priorité	2
1. Intitulé du Projet	R&D de nouvelles variétés d'artichauts		
2. Type de projet	Public	Privé	PPP x
3. Objectif(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la fertilisation de l'artichaut pour augmenter les rendements à la production ; • Sélectionner des variétés plus adaptées aux conditions locales (ressources d'eau limitées, changements climatiques) ; • Sélectionner des variétés précoces plus productives que celles actuellement existantes pour l'exportation en frais ; • Sélectionner des variétés plus productives et plus adaptées à la transformation. 			
4. Contexte/ Problématique			
<p>La recherche et la sélection de nouvelles variétés d'artichauts est une activité très importante pour assurer la durabilité de la chaîne de valeur. En effet, la demande du marché et les goûts des consommateurs évoluent et la demande des variétés disponibles risquent de décliner, si de nouvelles variétés plus attractives arrivent sur le marché, comme par exemples : des variétés plus précoces, des variétés plus colorées, des variétés plus résistantes à la sécheresse ou des variétés ayant un calibre plus homogène, etc.</p> <p>La recherche et le développement pourraient donc permettre de répondre à des faiblesses déjà identifiées et de saisir les opportunités qui se présentent aux acteurs de la CdV comme, par exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible productivité à la production ; • Les problèmes de disponibilité de l'eau d'irrigation, de plus en plus importants ; • Faible disponibilité de variétés très précoces pour l'exportation en frais et pour la transformation. 			
5. Étapes d'exécution du projet			
<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention entre : IRESA / IRADA/ CTPTA ; • Appel à candidature pour des étudiants ; • Choix de 5 Thèses chaque année ; • Suivi et assistance. 			
6. Partenaires potentiels du projet			
<p>Chef de file : IRESA</p> <p>Autres partenaires : CTPTA, Programme H2020 de l'UE</p>			
7. Bénéficiaires directs	Les producteurs d'artichauts et les exportateurs d'artichauts frais et transformés.		
8. Résultats attendus			
<ul style="list-style-type: none"> • 25 Thèses/ Recherches produites sur 5 ans - Rendement augmenté - Variétés adaptées à l'environnement et aux marchés. 			
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	150 000 €		
10. Délai de réalisation	5 ans		
11. Risques liés au projet			
<ul style="list-style-type: none"> • Résultats de la recherche insuffisants et ne pouvant être exploités à court terme ; • Les résultats de la recherche ne sont pas transférés de manière satisfaisante aux producteurs d'artichauts. 			

5.4.9. Fiche action n°9 : Identification de nouvelles technologies pour la production d'artichaut

		Priorité					2
1. Intitulé du Projet	Identification de nouvelles technologies pour la production d'artichaut						
2. Type de projet	Public	x	Privé		PPP	x	
3. Objectif(s)							
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et tester des technologies qui permettent de : • Gérer l'utilisation de l'eau d'irrigation de façon plus raisonnée ; • Identifier les parasites aux premiers stades de l'attaque ; • Gérer l'exploitation agricole de manière appropriée. 							
4. Contexte/ Problématique							
<ul style="list-style-type: none"> • Stress hydrique dans la région ; • Mauvaise gestion de l'eau ; • Manque de connaissances et de culture des nouvelles technologies ; • Gestion approximative des exploitations agricoles. 							
5. Étapes d'exécution du projet							
<ul style="list-style-type: none"> • Définir les technologies adaptées et établir des conventions avec des start-up ; • Choix de producteurs ouverts à l'innovation pour tester les technologies ; • Mise en œuvre des technologies dans les exploitations sélectionnées ; • Évaluation des résultats. 							
6. Partenaires potentiels du projet							
Chef de file : CRDA							
Autres partenaires : CTPTA, AVFA, KOICA, FAO.							
7. Bénéficiaires directs	10 Producteurs d'artichauts ouverts à l'innovation.						
8. Résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la consommation d'eau, d'engrais et de pesticides de 30 à 40% ; • Améliorer la gestion des exploitations productrices d'artichauts ; • Rendre la culture de l'artichaut plus attractive pour les jeunes agriculteurs. 							
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	100 000 €						
10. Délai de réalisation	24 mois						
11. Risques liés au projet							
<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à trouver des technologies adaptées aux besoins du projet en Tunisie ; • Résultats obtenus par les technologies sélectionnées inférieurs aux attentes ; • Faible adhésion des producteurs d'artichauts aux nouvelles technologies proposées. 							

5.4.10. Fiche action n°10 : Identification de nouvelles zones de production d'artichaut

		Priorité				3
1. Intitulé du Projet	Identification de nouvelles zones de production d'artichaut					
2. Type de projet	Public	x	Privé		PPP	
3. Objectif(s)						
1. Identifier de nouvelles zones de production d'artichaut dans le gouvernorat de Bizerte ; 2. Doubler les superficies de production d'artichaut dans le gouvernorat et créer au moins 800 emplois supplémentaires ; 3. Faire du gouvernorat de Bizerte la principale zone de production d'artichaut en Tunisie de manière durable.						
4. Contexte/ Problématique						
<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des surfaces plantées en artichauts en Tunisie au cours des dernières années ; • Augmentation de la demande pour l'artichaut tunisien à l'étranger ; • Opportunités de valorisation de l'artichaut. 						
5. Étapes d'exécution du projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TdR pour la réalisation d'une étude d'identification de nouvelles zones dans le gouvernorat de Bizerte ayant les caractéristiques permettant la culture de l'artichaut ; • Sélection d'un bureau d'études ; • Exécution de l'étude et détermination des nouvelles zones présentant un potentiel pour la culture de l'artichaut ; • Validation de l'étude par les partenaires. 						
6. Partenaires potentiels du projet						
Chef de file : CRDA Autres partenaires : CTPTA, FAO, Bureau d'études.						
7. Bénéficiaires directs	CRDA Bizerte, producteurs des nouvelles zones ciblées.					
8. Résultats attendus						
<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie détaillée des zones potentielles/ identification des contraintes techniques, administratives et légales dans les zones identifiées / Sensibilisation des producteurs à cette nouvelle culture • Création d'emplois supplémentaires (de 800-1000) 						
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	15 000 €					
10. Délai de réalisation	6 mois					
11. Risques liés au projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Peu de zones adéquates pour l'extension des superficies d'artichaut dans le gouvernorat de Bizerte ; • Producteurs de la région peu intéressés par la culture de l'artichaut ; • Problèmes fonciers empêchant le développement de cette culture. 						

5.4.11. Fiche action n°11 : Formation en Bonnes Pratiques d'Hygiène - BPH

		Priorité	1
1. Intitulé du Projet	Formation en Bonnes Pratiques d'Hygiène - BPH		
2. Type de projet	Public	Privé	PPP X
3. Objectif(s)			
1. Former 500 techniciens et ouvriers aux BPH ; 2. Réduire les risques microbiologiques, physiques et chimiques dans les produits destinés à l'exportation ; 3. Améliorer la qualité de l'artichaut frais et transformé destiné à l'exportation.			
4. Contexte/ Problématique			
<ul style="list-style-type: none"> • Exigence accrue des clients internationaux en termes de salubrité des produits alimentaires ; • Faible disponibilité de techniciens et d'ouvriers maîtrisant les Bonnes Pratiques d'Hygiène. 			
5. Étapes d'exécution du projet			
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des entreprises du secteur souhaitant former leur personnel ; • Diagnostic de leurs besoins ; • Sélection des bureaux de formation ; • Formation du personnel ; • Évaluation des résultats. 			
6. Partenaires potentiels du projet			
<ul style="list-style-type: none"> • Chef de file : CTAA • Autres partenaires : Exportateurs, Bureaux de formation. 			
7. Bénéficiaires directs	Ouvriers des unités de conditionnement et de transformation de l'artichaut.		
8. Résultats attendus			
<ul style="list-style-type: none"> • Formation de 500 ouvriers aux BPH ; • Facilitation des processus de certification qualité (ISO 22000, GlobalGap) des entreprises de conditionnement et de transformation de l'artichaut. 			
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	50 000 €		
10. Délai de réalisation	12 mois		
11. Risques liés au projet			
<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'implication des entreprises bénéficiaires ; • Manque de motivation des participants aux formations ; • Formateurs non performants. 			

5.4.12. Fiche action n°12 : Formation en préparation/transformation de l'artichaut

		Priorité				1
1. Intitulé du Projet	Formation en préparation/transformation de l'artichaut					
2. Type de projet	Public		Privé		PPP	X
3. Objectif(s)						
1. Former les ouvriers des unités industrielles aux opérations de préparation et de transformation de l'artichaut ;						
2. Améliorer la qualité des produits exportés.						
4. Contexte/ Problématique						
<ul style="list-style-type: none"> • Faible disponibilité de techniciens et d'ouvriers qualifiés dans la transformation de l'artichaut ; • Demande en ouvriers spécialisés de plus en plus importante en raison de la demande du marché international pour l'artichaut frais et transformé. 						
5. Étapes d'exécution du projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des entreprises souhaitant former leur personnel ; • Diagnostic des besoins ; • Formation théorique et pratique ; • Évaluation des résultats. 						
6. Partenaires potentiels du projet						
Chef de file : CTAÀ						
Autres partenaires : conditionneurs et transformateurs d'artichauts, bureaux de formation.						
7. Bénéficiaires directs	500 ouvriers des unités industrielles, exportateurs.					
8. Résultats attendus						
<ul style="list-style-type: none"> • Formation de 500 ouvriers spécialisés des unités industrielles de l'artichaut aux BFiche action et aux normes de qualité ; • L'artichaut tunisien est reconnu sur les marchés internationaux pour sa qualité. 						
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	80 000 €					
10. Délai de réalisation	12 mois					
11. Risques liés au projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'implication des entreprises bénéficiaires ; • Manque de motivation des participants aux formations ; • Formateurs non performants. 						

5.4.13. Fiche action n°13 : Introduction des normes de qualité dans l'industrie de l'artichaut

		Priorité				1
1. Intitulé du Projet	Introduction des normes de qualité dans l'industrie de l'artichaut					
2. Type de projet	Public		Privé		PPP	X
3. Objectif(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Appui des entreprises exportatrices dans le processus de certification qualité :FSSC 22000, IFS, BRC, etc. ; • Améliorer la qualité du produit exporté de Tunisie ; • Accéder aux marchés plus exigeants (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni) ; • Accéder direct à la Grande Distribution européenne. 						
4. Contexte/ Problématique						
<ul style="list-style-type: none"> • La compétition internationale sur le marché de l'artichaut frais et transformé est de plus en plus forte. • La certification qualité est une obligation pour aller vers des marchés plus rémunérateurs. 						
5. Étapes d'exécution du projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Sélection des entreprises à accompagner et du référentiel/ norme qualité à mettre en oeuvre ; • Sélection d'experts pour accompagner les entreprises ; • Mise en œuvre des référentiels/ normes ; • Certification. 						
6. Partenaires potentiels du projet						
Chef de file : CTAA Autres partenaires du projet : exportateurs, bureaux de conseil en qualité, bureaux de certification qualité.						
7. Bénéficiaires directs	5 entreprises exportatrices du gouvernorat de Bizerte.					
8. Résultats attendus						
<ul style="list-style-type: none"> • 5 entreprises, dont 2 de conditionnement et 3 de transformation de l'artichaut, sont certifiées. 						
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	60 000 €					
10. Délai de réalisation	12 mois					
11. Risques liés au projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Choix du référentiel/ norme qualité non adapté au marché ; • Manque d'implication des entreprises bénéficiaires ; • Experts qualité non performants. 						

5.4.14. Fiche action n°14 : Support à la création d'un centre de collecte de l'artichaut

		Priorité	1
1. Intitulé du Projet	Support à la création d'un centre de collecte de l'artichaut		
2. Type de projet	Public	Privé	PPP x
3. Objectif(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un projet collaboratif entre les acteurs du maillon de la production et les acteurs du maillon du conditionnement, de la transformation et de l'exportation ; • Créer une interface physique entre les producteurs d'artichauts et les acheteurs (conditionneurs, transformateurs, commerçants) ; • Créer un GIE composé des acteurs de la CdV pour exploiter le centre de collecte ; • Faciliter la commercialisation pour les producteurs et l'approvisionnement pour les acheteurs ; • Mettre en place une infrastructure de collecte et de préparation de l'artichaut conforme aux normes internationales. 			
4. Contexte/ Problématique			
<ul style="list-style-type: none"> • Les exportateurs doivent traiter avec un grand nombre de petits producteurs pour trouver les quantités d'artichauts nécessaires ; • Il n'existe pas d'infrastructure aux normes internationales pour collecter l'artichaut dans la région. 			
5. Étapes d'exécution du projet			
<ul style="list-style-type: none"> • Étude des besoins ; • Identification du site d'implantation ; • Aménagement du centre de collecte ; • Formation aux meilleures pratiques pour créer, gérer et animer un centre de collecte • Accompagnement dans les opérations. 			
6. Partenaires potentiels du projet			
Chef de file : PCB			
Autres partenaires : OPAs, Exportateurs, CTAA, GIL.			
7. Bénéficiaires directs	Tous les acteurs de la CdV artichauts du gouvernorat de Bizerte.		
8. Résultats attendus			
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une plateforme de collecte et de préparation de l'artichaut aux normes internationales gérée par un GIE. • Facilitation les échanges commerciaux entre les membres du GIE. 			
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	250 000 €		
10. Délai de réalisation	3 ans		
11. Risques liés au projet			
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés administratives à créer le GIE ; • Problèmes de gouvernance du GIE ; • Les producteurs continuent à vendre leur production sur pied et ne vendent pas leur production au GIE. 			

5.4.15. Fiche action n°15 : Améliorer les conditions de transport des ouvriers

		Priorité	2
1. Intitulé du Projet	Améliorer les conditions de transport des ouvriers		
2. Type de projet	Public	Privé	PPP x
3. Objectif(s)			
1. Contribuer à améliorer la sécurité du transport des ouvriers agricoles et des unités de conditionnement et de transformation de l'artichaut ; 2. Communiquer sur la RSE des entreprises exportatrices d'artichauts qui agissent pour améliorer les conditions de transport de leurs ouvriers. 3. Augmenter la motivation et la fidélisation des ouvriers des unités industrielles.			
4. Contexte/ Problématique			
<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à trouver des ouvriers dans les zones de production et de transformation de l'artichaut ; • Médiatisation de plus en plus importante des accidents de transport ; • Risque en termes d'image qui peut créer des réticences de la part des consommateurs internationaux à acheter les produits agricoles tunisiens. 			
5. Étapes d'exécution du projet			
<ul style="list-style-type: none"> • Appel à candidature pour les transporteurs ; • Sélection des transporteurs à soutenir ; • Formation, soutien financier, mise en relation avec les bénéficiaires et adoption de la convention adéquate en matière de sécurité recommandée par le BIT ; • Évaluation de l'action. 			
7. Partenaires potentiels du projet			
Chef de file : MARH Autres partenaires : Ministère du Transport, Ministère de l'Emploi et la Formation professionnelle, APIA, OPAs, BIT, exportateurs, transporteurs.			
7. Bénéficiaires directs	Ouvriers des unités industrielles, ouvriers agricoles, transporteurs.		
9. Résultats attendus			
<ul style="list-style-type: none"> • Des conditions de transport des ouvriers plus dignes et sécurisées ; • Amélioration de l'image de la production agricole tunisienne qui se rapproche des critères de RSE. 			
11. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	100 000 €		
12. Délai de réalisation	12 mois		
13. Risques liés au projet			
<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'intérêt des transporteurs ; • Manque d'intérêt des unités industrielles et des producteurs agricoles. 			

5.4.16. Fiche action n°16 : Création d'une marque « Artichaut de Mejerda »

		Priorité	1
1. Intitulé du Projet	Création d'une marque « Artichaut de Mejerda »		
2. Type de projet	Public	Privé	PPP x
3. Objectif(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la notoriété et l'attractivité de l'artichaut auprès des consommateurs étrangers ; • Promouvoir un produit authentique auprès des marchés extérieurs ; • Différencier l'artichaut tunisien de ceux de ses concurrents ; • Associer l'artichaut tunisien à plusieurs dimensions favorables : qualité, goût, santé et respect de l'environnement ; • Favoriser l'amélioration des processus de production et de transformation au sein de tous les acteurs de la chaîne particulièrement, les producteurs et les exportateurs. 			
4. Contexte/ Problématique			
<p>De manière générale, les consommateurs du monde entier sont réceptifs aux marques car ils trouvent dans ces derniers des garanties de qualité, de sécurité et de traçabilité ; un sentiment encore plus développé ces dernières années à la suite des scandales alimentaires et un retour vers des produits naturels et sains des consommateurs. Par ailleurs, le prix de ces produits, plus élevé que celui de leurs homologues classiques ne constitue pas un frein pour une classe socio-économique se situant au milieu ou au haut de l'échelle.</p> <p>Un projet d'appellation « Artichaut de Mejerda » a été initié quelques années auparavant, par le Groupement Interprofessionnel des Légumes. Il serait pertinent de bâtir sur ce qui a déjà été fait et de finaliser cette démarche.</p>			
5. Étapes d'exécution du projet			
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic : Associer les partenaires locaux socio-économiques et culturels à ce processus • Définition d'un positionnement clair sur la cible qu'on souhaite atteindre : consommateur final, grossistes, distributeur, grandes distributions, etc. • Rédaction des TdR ; • Sélection d'une agence de communication selon des TdR ; • Développement d'un nom, d'un logo et d'une charte graphique ; • Enregistrement de la marque en Tunisie et à l'international ; • Sélection des ambassadeurs de l'artichaut (grands chefs, sportifs, etc.) ; 			
6. Partenaires potentiels du projet			
Chef de file : MARHP	Autres partenaires potentiels : GIL, CEPEX, APIA, INORPI, PAMPAT 2, SIPPO, IPD		
7. Bénéficiaires directs	Tous les acteurs de la CdV Artichauts en Tunisie		
8. Résultats attendus			
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'image de l'artichaut tunisien auprès des professionnels et des consommateurs tunisiens et internationaux, • Amélioration du positionnement de l'artichaut transformé tunisien sur les marchés internationaux. 			
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	30 000 €		
10. Délai de réalisation	6 mois		
11. Risques liés au projet			
<ul style="list-style-type: none"> • Des désaccords entre les parties prenantes sur l'appellation qui empêcherait cette action d'aboutir. • Un manque de communication auprès des acteurs de la chaîne pourrait engendrer un engagement faible de la part de ces derniers. 			

- Le manque d'engagement des distributeurs et des grossistes pour ne pas créer deux catégories de produits.

5.4.17. Fiche action n°17 : Élaboration d'outils de communication/ou plan marketing et communication

		Priorité				1
1. Intitulé du Projet	Élaboration d'outils de communication/ou plan marketing et communication					
2. Type de projet	Public		Privé		PPP	x
3. Objectif(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de l'information concernant l'artichaut (bienfaits, recettes culinaires) • Augmenter la consommation de l'artichaut Tunisien 						
4. Contexte/ Problématique						
<p>Afin qu'un produit soit connu, il est essentiel d'avoir un maximum d'informations pour mieux le consommer, c'est la raison pour laquelle il est important de mettre en place un plan de communication d'envergure à destination du public ciblé qui est celui des grossistes, importateurs, du consommateur final et des leaders d'opinions.</p>						
5. Étapes d'exécution du projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Sélection de l'agence de communication après appel à candidature ; • Sélection de leaders d'opinions ; • Sélection des outils les plus adéquats ; • Choix des slogans, de la charte graphique et des supports de communication ; • Développement des supports de communication ; • Promotion sur les réseaux sociaux. 						
6. Partenaires potentiels du projet						
<p>Chef de file : GIL Autres partenaires : CEPEX, PAMPAT 2, CTPTA, PMA</p>						
7. Bénéficiaires directs	Tous les acteurs de la Chaîne de Valeur Artichauts en Tunisie.					
8. Résultats attendus						
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un argumentaire marketing sur l'artichaut tunisien ; • Création d'un site web sur l'artichaut de Tunisie ; • Création de comptes sur les principaux réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Youtube, LinkedIn, Instagram) ; • Création d'une page Wikipedia ; • Création de supports vidéo et imprimés. 						
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	30 000 €					
10. Délai de réalisation	6 mois					
11. Risques liés au projet						
<p>La conception d'outils de communication n'est que la première étape qui devrait être suivie par une diffusion à grande échelle. Une diffusion ne ciblant pas les bonnes catégories d'acteurs aurait peu d'impact sur l'image de l'artichaut tunisien sur les marchés visés.</p> <p>Ces outils de communication ne devraient pas se focaliser sur les grossistes (clients actuels) uniquement mais aussi sur les acheteurs de la grande distribution, les prescripteurs/leaders d'opinion et les consommateurs finaux.</p>						

5.4.18. Fiche action n°18 : Participation groupée à des foires et salons internationaux spécialisés

		Priorité				1
1. Intitulé du Projet	Participation groupée à des foires et salons internationaux spécialisés					
2. Type de projet	Public		Privé		PPP	X
3. Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître de la notoriété de l'artichaut tunisien ; • Prospection de nouveaux marchés ; • Prospection à moindre coût ; • Connaissance de l'offre de la concurrence ; • Possibilité de développer des contacts professionnels ; • Connaissance des tendances ; • Affirmation de l'offre Tunisienne sur le marché international ; • Mobilisation des acteurs de la chaîne pour une participation réussie à un salon. 					
4. Contexte/ Problématique	<p>Un salon professionnel se prépare 6 à 9 mois à l'avance. Pour certaines entreprises, il constitue l'unique occasion de communiquer et il est important de bien cibler les salons auxquels on souhaite participer. Par ailleurs une offre groupée du savoir-faire tunisien dans l'artichaut permettra de se positionner d'une façon forte et remarquable. À titre d'exemple avoir un stand de 100 m² pour 10 entreprises a plus d'impact que 10 entreprises avec chacune 10 m². Il s'agit également, d'optimiser le nombre de participants sur le stand : assurer la participation de 2 représentants clés du groupement.</p> <p>Au-delà de ces considérations matérielles, la participation sera considérée comme une phase test entre les acteurs pour un éventuel regroupement en GIE.</p>					
5. Étapes d'exécution du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection des entreprises, des produits et des évènements majeurs (SIAL, ANUGA, Fruit Logistica) • Sélection de l'agence de communication • Deuxième sélection des entreprises et coaching des entreprises • Participation aux salons internationaux 					
6. Partenaires potentiels du projet	<p>Chefs de file : APIA, CEPEX,</p> <p>Autres partenaires : Entreprises sélectionnées, OPA, GIL, GICA, IPD, SIPPO, PAMPAT 2, TASDIR+.</p>					
7. Bénéficiaires directs	5 entreprises par an					
8. Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement de l'artichaut tunisien et de certaines entreprises tunisiennes sur le marché mondial ; • Développement des exportations de l'artichaut frais et transformé sur de nouveaux marchés. 					
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	150 000 €					
10. Délai de réalisation	3 ans					
11. Risques liés au projet	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de suivi du secteur privé et/ou public suite à la participation. Cela impliquera une offre discréditée sur le marché ciblé • Implosion du groupe de participants suite à des divergences sur la manière d'aborder le marché • Les participants sont de de tailles différentes • La non-participation aux prochaines éditions du salon faute de moyens matériels ou de volonté d'une ou de plusieurs parties prenantes. 					

5.4.20. Fiche action n°19 : Encourager la consommation sur le marché local

		Priorité				1
1. Intitulé du Projet	Encourager la consommation sur le marché local					
2. Type de projet	Public	x	Privé		PPP	
3. Objectif(s)						
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la consommation locale d'artichauts afin d'absorber les surplus de production ; Faire connaître les bienfaits de l'artichaut ; Augmenter la consommation des artichauts dans des régions autres que ceux des régions productrices. 						
4. Contexte/ Problématique						
<p>Il a été observé partout dans le monde ces dernières années que consommer un produit local est considéré comme un geste qui encourage à la sauvegarde d'un savoir-faire et un soutien aux agriculteurs. Cette tendance a été également, observée en Tunisie.</p> <p>L'artichaut reste un produit assez méconnu et peu ou pas consommé dans d'autres régions que le nord tunisien.</p>						
5. Étapes d'exécution du projet						
<ul style="list-style-type: none"> Étude du potentiel dans les régions Préparation d'un plan média Mise en œuvre du plan média Évaluation des activités. 						
6. Partenaires potentiels du projet						
<p>Chef de file : GIL</p> <p>Autres partenaires : Institut de la Nutrition, Institut National de la Consommation, Société civile, Ministère du Commerce, Grande Distribution, Ministère du Tourisme, Médias.</p>						
7. Bénéficiaires directs	Tous les acteurs de la Chaîne de Valeur Artichauts en Tunisie.					
8. Résultats attendus						
<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un lien de solidarité entre les producteurs et les consommateurs finaux ; Développement de la consommation de l'artichaut frais et transformé sur le marché local (consommateurs et professionnels de la restauration et de l'hôtellerie) ; Innovation. 						
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	60 000 €					
10. Délai de réalisation	3 ans					
11. Risques liés au projet						
Campagne de communication inadéquate et/ou mal ciblée.						

5.4.21. Fiche action n°20 : Création d'une Appellation d'Origine Contrôlée

		Priorité				2
1. Intitulé du Projet	Création d'une Appellation d'Origine Contrôlée					
2. Type de projet	Public		Privé		PPP	x
3. Objectif(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Garantir l'origine du produit ; • Assurer la traçabilité du produit ; • Renforcement de l'identité locale du produit ; • Renforcement des liens entre les agriculteurs ; et • Contribution au développement de l'économie locale. 						
4. Contexte/ Problématique						
<p>La valorisation par le recours à des signes de qualité permet la réorganisation de la filière, dans le sens d'une meilleure inclusion de la base productive.</p> <p>Des expériences similaires de création d'AOC ont montré que cette démarche collective émanant des producteurs et transformateurs a comme résultat d'augmenter les liens entre les acteurs de la chaîne de valeur. Cette AOC aura pour limite géographique la région de Bizerte et par extension aux autres régions limitrophes.</p> <p>Nous préconisons une Appellation d'Origine contrôlée (AOC) vu que celle-ci désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique. C'est ce qui donne la spécificité du produit.</p>						
5. Étapes d'exécution du projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Définir les spécificités de l'AOP à travers un groupe d'experts. Ces spécificités devront comprendre les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Dénomination du produit ; - Description du produit ; - Délimitation de l'aire géographique ; - Éléments prouvant que le produit est originaire de l'aire délimitée ; - Description de la méthode d'obtention ; - Éléments justifiant le lien avec l'aire géographique ; - Références concernant la structure de contrôle ; - Éléments spécifiques de l'étiquetage ; - Exigences nationales. • Dépôt de la candidature auprès de l'INNORPI ; • Renforcer les connaissances dans les administrations publiques ; • Implication des acteurs locaux (AP et les Associations de consommateurs) ; • Promotion à l'échelle nationale et internationale. 						
6. Partenaires potentiels du projet						
<p>Chef de file : MARHP</p> <p>Autres partenaires : PMA, INNORPI, OMPI, AFD, PAMPAT</p>						
7. Bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les acteurs de la chaîne • Les consommateurs 					
8. Résultats attendus						
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de l'AOP sur le plan national et international (publication officielle dans le JORT et reconnaissance de l'OMPI). • Source de revenus supplémentaires pour les producteurs • Renforcement de l'identité locale du produit • Renforcement des liens entre les producteurs pour atteindre une meilleure qualité 						

9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	30 000 €
10. Délai de réalisation	12 mois
11. Risques liés au projet	
<ul style="list-style-type: none">• Contrainte sur les procédés de production ;• Contraintes imposées par les contrôles ;• Surcoûts de production afin de s'aligner sur les obligations sur les exigences du cahier de charge de l'AOC.	

5.4.22. Fiche action n°21 : Promouvoir la valorisation des sous-produits et des dérivés de l'artichaut

		Priorité				2
1. Intitulé du Projet	Promouvoir la valorisation des sous-produits et des dérivés de l'artichaut					
2. Type de projet	Public	x	Privé		PPP	
3. Objectif(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Encourager des start-up et les chercheurs à valoriser les sous-produits de l'artichaut et à développer des dérivés de l'artichaut à forte valeur ajoutée (compléments alimentaires, ingrédients pour l'industrie pharmaceutique et l'industrie cosmétique). • Offrir une option économique attrayante pour les producteurs et les transformateurs qui peuvent générer un deuxième revenu. 						
4. Contexte/ Problématique						
<p>Longtemps considérés comme uniquement des déchets, les sous-produits de l'artichaut sont aujourd'hui identifiés comme des sous-produits à valoriser. Ils représentent en effet une part importante de la biomasse qui peut être valorisée aux niveaux environnemental, agronomique et économique. Ainsi, la valorisation de sous-produits, l'industrie de la transformation des fruits et légumes en général a pris plusieurs directions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation animale : la plus ancienne et la plus connue et permettant de fournir un aliment sain et de bonne valeur nutritive. • Épandage, compostage ; • Production d'énergie : par incinération ou par production de biogaz ; • Extraction de différents constituants utilisés dans de nouveaux produits agroalimentaires, cosmétiques ou pharmaceutiques. <p>L'enjeu est donc bien celui de la mise en œuvre d'une économie circulaire permettant de réduire les impacts environnementaux de la filière, en valorisant ses sous-produits pour en faire des matières premières à très forte valeur ajoutée pour d'autres filières (cosmétique, pharmacie, agroalimentaire).</p>						
5. Étapes d'exécution du projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des résultats des thèses (Activité 8) ; • Recherche de partenaires privés pour l'expérimentation ; • Validation des résultats ; • Élaboration de stratégie de commercialisation ; • Commercialisation. 						
6. Partenaires potentiels du projet						
<p>Chefs de file : Pôle de Compétitivité de Bizerte/Technopole de Sidi Thabet, Autres partenaires : GIL, CTPTA, Exportateurs, OPAs.</p>						
7. Bénéficiaires directs	Producteurs, transformateurs et start-up dans les biotechnologies.					
8. Résultats attendus						
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un concours d'innovation centré sur l'artichaut. • Développement de nouveaux produits exportables à très forte valeur ajoutée. • Revenus supplémentaires pour les producteurs et les transformateurs ; • Amélioration de la situation environnementale dans les régions de production et de transformation. 						
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	100 000 €					
10. Délai de réalisation	2 ans					
11. Risques liés au projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Rentabilité à court terme de certains projets ; • Arrêt du projet au niveau de la recherche et stade de l'expérimentation test. • Non adhésion des producteurs et des transformateurs en raison d'une mauvaise communication. 						

5.4.23. Fiche action n°22 : Création d'un évènement international sur l'artichaut

		Priorité				3
1. Intitulé du Projet	Création d'un évènement international sur l'artichaut					
2. Type de projet	Public		Privé		PPP	x
3. Objectif(s)						
1. Donner une dimension internationale aux manifestations qui concernent l'artichaut.						
4. Contexte/ Problématique						
<p>Ce festival de l'artichaut sera un évènement organisé chaque année, dans la plus grande délégation spécialisée dans ce produit (Utique, par exemple). Il se déroulerait sur deux ou trois jours en fin de semaine, en début de saison de production.</p> <p>Durant ce festival, plusieurs dizaines d'exposants proposeraient au public des spécialités culinaires innovantes composées d'artichaut. Il est à prévoir une compétition culinaire, des dégustations, des ateliers, des animations pour les plus jeunes.</p>						
5. Étapes d'exécution du projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Définir la thématique du festival ; • Définir le lieu et le cadre ; • Prendre contact avec les différents intervenants ; • Établir la programmation ; • Établir le Budget ; • Demander les autorisations nécessaires ; • Communiquer avec différentes options qui se complètent : <ul style="list-style-type: none"> - Les supports de communication classiques : la presse, les affiches, flyers, plaquettes, banderoles, prospectus, etc. - Les canaux de communication en ligne : les réseaux sociaux (Facebook, Twitter...), le site internet de l'association, les newsletters, campagnes emailing, etc.. 						
6. Partenaires potentiels du projet						
<p>Chef de file : Chambre de commerce</p> <p>Autres partenaires : GIL, APIA, MARH, Ministère du Tourisme, Ministère de la Culture, universités, PAMPAT 2, radios régionales, médias nationaux.</p>						
7. Bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs de la chaîne de valeur • Consommateurs 					
8. Résultats attendus						
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'image et l'attractivité de l'artichaut de Tunisie auprès d'un nouveau type de clientèle (chefs, médias, influenceurs). 						
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	150 000 €					
10. Délai de réalisation	24 mois					
11. Risques liés au projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Faible adhésion des autorités locales faute de moyens ; <ul style="list-style-type: none"> • Manque de sponsoring privé et institutionnel, • Coordination insuffisante entre les différents bailleurs de fonds. 						

5.4.24. Fiche action n°23 : Renforcement de la Plateforme Multi-Acteurs (PMA)

		Priorité				1
1. Intitulé du Projet	Renforcement de la Plateforme Multi-Acteurs (PMA)					
2. Type de projet	Public		Privé		PPP	x
3. Objectif(s)						
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le Groupe Thématique Artichaut pour en faire une véritable PMA où les acteurs de la CdV peuvent se rencontrer, se concerter et trouver des solutions communes aux problématiques du secteur. 						
4. Contexte/ Problématique						
<ul style="list-style-type: none"> Pas de concertation entre les acteurs sur les problématiques de la CdV ; Absence de vision commune entre les acteurs. 						
5. Étapes d'exécution du projet						
<ul style="list-style-type: none"> Recrutement d'un animateur de la plateforme ; Renforcement de la capacité des membres de la plateforme ; Développement d'un mécanisme de financement de la plateforme ; Formation des membres de la PMA sur la gouvernance ; Évaluation de l'action. 						
6. Partenaires potentiels du projet						
Chef de file : PCB Autres partenaires : OPAs, Producteurs, Exportateurs, Syndicats, CRDA, GIL, CTPTA, AVFA, Instituts de Recherche.						
7. Bénéficiaires directs	Tous les acteurs de la CdV artichaut du gouvernorat de Bizerte.					
8. Résultats attendus						
<ul style="list-style-type: none"> Une plateforme multi-acteurs de la CdV artichaut est active et contribue efficacement au développement de la CdV. Un mécanisme de financement de la plateforme est mis en place pour assurer la durabilité. 						
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	50 000 €					
10. Délai de réalisation	3 ans					
11. Risques liés au projet						
<ul style="list-style-type: none"> Manque d'implication des membres de la PMA ; Problèmes de gouvernance de la PMA. 						

5.4.25. Fiche action n°24 : Renforcement des capacités des structures publiques d'appui à la CdV artichauts

		Priorité				2
1. Intitulé du Projet	Renforcement des capacités des structures publiques de soutien à la chaîne de valeur artichauts					
2. Type de projet	Public	x	Privé		PPP	
3. Objectif(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des structures de soutien de la CdV jouant pleinement leur rôle. • Les acteurs de la CdV connaissent le rôle de chaque institution et font appel à leurs services. 						
4. Contexte/ Problématique						
<ul style="list-style-type: none"> • Des organismes d'appui n'offrant pas de services adéquats aux acteurs de la CdV, notamment, car ils ne disposent pas des outils nécessaires à la gestion des projets. 						
5. Étapes d'exécution du projet						
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des besoins des différentes institutions ; • Recrutement des consultants ; • Renforcement des capacités et accompagnement ; • Évaluation des résultats. 						
6. Partenaires potentiels du projet						
Chef de file : PCB						
Autres partenaires : CTPTA, AVFA, GIL, IRESA, CRDA						
7. Bénéficiaires directs	Les structures publiques d'appui à la CdV artichaut dans le gouvernorat de Bizerte.					
8. Résultats attendus						
<ul style="list-style-type: none"> • Des institutions capables de planifier et de mettre en œuvre des projets de développement ; • Des institutions capables de coordonner leurs activités et de créer des synergies entre elles. 						
9. Montant prévisionnel de l'investissement (en Euros)	60 000 €					
10. Délai de réalisation	24 mois					
11. Risques liés au projet						
Faible implication des institutions publiques à appuyer.						

5.5. Projets collaboratifs

Le projet IRADA sera impliqué directement dans les 2 projets collaboratifs qui sont proposés, à savoir :

- La mise en place d'un centre de collecte et de préparation de l'artichaut (activité 14) ;
- Le renforcement du Groupe Technique Artichaut pour en faire une véritable Plateforme Multi-Acteurs (Fiche action n°23).

5.5.1. Centre de collecte et de préparation de l'artichaut

Ce projet permettra de créer un centre de collecte pour réceptionner les artichauts frais provenant des producteurs de la région et de distribuer ces produits aux conditionneurs, aux transformateurs, aux exportateurs et aux commerçants locaux.

La création du centre de collecte a également, pour objectif de développer les partenariats à long terme entre les acteurs du maillon de la production : producteurs regroupés sous forme de SMSA, acteurs de l'aval de la chaîne de valeur et fournisseurs de produits et services (intrants agricoles, services financiers, services de conseil agricoles, etc.). Ce centre de collecte deviendra une référence pour le secteur de l'artichaut, et bénéficiera d'un rayonnement national.

Le projet s'appuiera sur un Partenariat Public-Privé et consistera à mettre aux normes internationales une infrastructure existante (appartenant au Ministère de l'Agriculture, par exemple), notamment par la mise en place des normes d'hygiène relatives aux bâtiments : revêtements muraux et de sol, flux de produits respectant la marche en avant, non-croisement des flux propres et contaminés, etc.

Il aura pour fonction principale de réceptionner l'artichaut produit par les agriculteurs, d'assurer sa traçabilité complète et de fournir aux exportateurs d'artichaut frais, un produit conforme aux normes internationales.

Il est également prévu, un atelier de préparation de l'artichaut pour les exportateurs d'artichaut transformé, qui permettra d'offrir un produit semi-transformé de qualité répondant aux spécifications des clients et aux normes internationales.

Des équipements pour la coupe, le calibrage, le stockage et la manutention sont prévus dans le projet d'investissement.

Le Business Model du centre de collecte :

- Le centre de collecte sera géré par un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) qui regroupera les acteurs suivants :
 - SMSA dont les membres sont les producteurs d'artichauts du gouvernorat de Bizerte ;
 - Conditionneurs d'artichauts frais ;
 - Transformateurs d'artichauts.
- Les producteurs agricoles, membres des SMSA, seront suivis et encadrés par des techniciens, notamment pour la conduite, la récolte et la traçabilité de l'artichaut.
- Le GIE établit des programmes d'approvisionnement auprès des SMSA avec un cahier des charges, un calendrier de production précis et des contrats de fourniture aux exportateurs d'artichauts frais et transformés.
- Ce faisant, les producteurs ont la garantie de vendre toute leur production à un prix rémunérateur et les exportateurs ont la garantie d'avoir un produit qui répond à leurs besoins en termes de qualité, de volume et de prix. Ceci contribuera à réduire la spéculation sur l'achat de l'artichaut qui a un effet déstabilisateur sur toute la chaîne de valeur.
- Afin de s'assurer de la durabilité du projet, le centre devra collecter la production d'au moins 500 Ha d'artichaut (environ 300 producteurs). Il générera ainsi suffisamment de marge pour couvrir ses frais de fonctionnement (salaire des responsables et des ouvriers, consommables, maintenance des équipements, etc.).
- Le projet IRADA soutiendrait cette structure durant les 3 premières années d'activité, période nécessaire pour que le volume d'artichaut réceptionné permette d'atteindre l'équilibre financier.

5.5.2. Renforcement du Groupe Technique Artichaut

Objectif général :

L'objectif de cette action est le renforcement du GT Artichaut, constitué dans le cadre du projet IRADA, pour en faire une véritable Plateforme Multi-Acteurs (PMA).

Les PMA sont un espace de réflexion, de discussion et de négociation entre l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur. Elles permettent de créer un esprit de confiance entre les acteurs et d'envisager la mise en place de projets et d'activités communes pour développer la chaîne de valeur.

La PMA "GT Artichaut" est une plateforme dont le rôle principal est de réunir l'ensemble des acteurs de la CdV Artichauts pour :

- Diagnostiquer les problèmes de la chaîne de valeur ;
- Explorer les opportunités ;
- Réfléchir collectivement à des solutions innovantes ; et
- Mener les changements nécessaires.
- Identifier les priorités, comme par exemple :
 - Organisation de la chaîne ;
 - Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne ;
 - Vulgarisation des techniques agricoles ;
 - Orientation de la Recherche et du Développement ;
 - Améliorer l'accès aux marchés ;
 - Partage d'expériences et des meilleures pratiques.

La plateforme devra avoir 1 à 2 salariés permanents, dont le rôle sera de :

- Organiser les réunions de la PMA ;
- Préparer les documents de travail pour les réunions de la PMA ;
- Rechercher, compiler et diffuser aux membres de la PMA, les informations sur la CdV artichaut en Tunisie et sur les marchés ciblés à l'exportation (situation de la production en Tunisie et à l'international, situation du marché national, situation des marchés internationaux, identification d'innovations dans le secteur de l'artichaut, etc.).

Acteurs de la plateforme :

Tableau 10 : Fiche projet collaboratif PMA "GT Artichaut : Acteurs de la plateforme

Les acteurs potentiels de plateforme	Nombre de participants proposés
Les cadres permanents de la plateforme	2
PCB – Pôle de Compétitivité de Bizerte	2
Organisations de producteurs d'artichaut (SMSA)	2
Pépiniéristes	2
Entreprises de transformation/ conditionnement d'artichauts	3
Conseillers agricoles privés	2
Syndicats d'agriculteurs : UTAP, SYNAGRI, CONECT-Agri	3
Syndicats d'industriels et de commerçants : UTICA, CONECT	2
Entreprises exportatrices d'artichauts	2
Fournisseurs d'intrants agricoles	1
CRDA Bizerte	1
Centre Technique de la Pomme de Terre et de l'Artichaut (CTPTA)	1
Agence de la vulgarisation et de la formation Agricoles	1
Groupement Interprofessionnel des Légumes	1
Gouvernorat de Bizerte	1
Établissements financiers (banques, organismes de micro-finance)	2
Transporteurs	1

Cette liste n'est pas exhaustive. Tout acteur pouvant apporter sa contribution au bon fonctionnement de la PMA peut être ajouté.

Tableau 11 : Fiche projet collaboratif PMA "GT Artichaut : Rôle des acteurs de la plateforme

Partie prenante	Rôle principal	Institution proposée
Point focal de la plateforme	Gestion de la plateforme, préparation de rapports et de documents, comptabilité.	Deux personnes à recruter
Organisation professionnelle Agricole	Promouvoir la production des variétés avec l'aide des techniciens agricoles. Négociation des contrats d'achats.	SMSA Utique et Bach Hamba
Transformateurs	Négociation de contrats d'achat des artichauts pour le marché local et international.	Un grand et un petit transformateur
Transporteurs	Faciliter la livraison des intrants et de la production aux SMSA ; Faciliter le transport des ouvriers et ouvrières agricoles.	Groupement de transporteurs de produits agricoles du gouvernorat de Bizerte
Vulgarisation	Améliorer les compétences techniques des agents et des techniciens agricoles.	AVFA et conseillers agricoles privés
Recherche et développement	Développement de nouvelles variétés Évaluation des recherches auprès des pépiniéristes.	CTPTA
Exportateurs	Commentaires sur les perceptions et les changements de comportement des consommateurs	Principaux exportateurs d'artichauts de Bizerte et des régions environnantes

Facteurs du succès de la plateforme :

La plateforme est un support pour la gestion des réflexions et de la prise de décision impliquant les acteurs de la chaîne de valeur. Son succès dépendra de plusieurs facteurs :

- Compréhension et adhésion aux objectifs de la plateforme par tous les acteurs ;
- Confiance et compréhension entre les parties prenantes de la plateforme ;
- Esprit de consensus entre les acteurs du secteur privé et ceux du secteur public ;
- Bon leadership au niveau de la modération des discussions et savoir-faire dans la facilitation ;
- Existence d'un point focal dans la plateforme ;
- Faciliter et gérer les perceptions, les intérêts divergents, les risques, la disponibilité et l'accès aux ressources, et les divers intérêts sociaux et économiques des acteurs de la plateforme ;
- Approche orientée vers le marché ;
- Accès pour tous, aux données qualitatives et quantitatives concernant les thématiques discutées ;
- Temps et disponibilité des individus et des groupes, en particulier le secteur privé ;

Processus mise en place et de fonctionnement de la plateforme :

Le processus de fonctionnement de la plateforme à mettre en œuvre distinguera en trois phases :

Phase 1 : Engagement et identification

Cette phase a pour objectif de créer une compréhension commune des défis/ opportunités, des relations existantes, des intérêts et des idées pour une intervention dans les zones sélectionnées par l'analyse des systèmes et de la chaîne de valeur et l'identification des opportunités qui permettront de mener un plan d'action :

- État des lieux de la CDV ;

- Identification des thématiques d'intervention ;
- Réflexion sur une compréhension commune des enjeux ;
- Conception d'une vision commune ;
- Classement des priorités des contraintes et des opportunités ;
- Création de groupes de réflexion.

Phase 2 : Planification de l'action et exécution

Les activités de cette phase devraient aboutir à l'exécution d'un plan d'action sur une base collaborative.

Ce savoir-faire collectif devra, à terme, faire partie de la façon dont toute la chaîne devra fonctionner, de suivre et d'évaluer le processus et les pratiques.

Des journées d'ateliers et de brainstorming sur le terrain devront être organisées pour l'apprentissage et l'évaluation des performances.

- Élaboration des plans d'action au niveau des régions et les zones ciblées de Bizerte ;
- Clarification des rôles des différentes parties prenantes dans le plan d'action ;
- Apprentissage participatif (*learning by doing*) – à travers des actions multi-parties prenantes.

Phase 3 : Évaluation et adaptation

Après évaluation des performances des actions élaborées, la PMA devra s'adapter et revoir son plan d'action et le réviser en cas de dysfonctionnement.

- Évaluation des résultats ;
- Adaptation, et
- Révision de la planification des plans d'action en cas de nécessité.

5.6. Indicateurs socio-économiques

La mise en œuvre de la stratégie de développement de la chaîne de valeur artichaut du gouvernorat de Bizerte permettra d'améliorer les revenus des acteurs des différents maillons de la chaîne et la création d'emploi, comme indiqué dans le tableau suivant :

Figure 21 : Principaux indicateurs socio-économiques qui seront améliorés

Indicateurs	Objectifs
Nombre d'emplois agricoles créés (sur la base de 1000 nouveaux hectares cultivés)	800
Nombre d'emplois créés dans le conditionnement (sur la base de 5 000 tonnes d'exportation supplémentaires)	50
Nombre d'emplois créés dans la transformation (sur la base de 4 000 tonnes d'exportations supplémentaires)	300
Pourcentage de femmes bénéficiaires	90%
Pourcentage de jeunes bénéficiaires	80%
Valeur de la production agricole additionnelle	17,5 M DT
Valeur des exportations additionnelles d'artichaut frais	4,5 M €
Valeur des exportations additionnelles d'artichaut frais transformé	10,0 M €

6. CONCLUSION

La culture de l'artichaut dans le gouvernorat de Bizerte, bien qu'étant relativement importante d'un point de vue socio-économique, n'a pas bénéficié de programmes spécifiques pour l'aider à innover, à se développer et à intégrer les chaînes de valeurs globales.

La production agricole est encore faite de manière archaïque avec de faibles rendements et un gaspillage de ressources, notamment l'eau d'irrigation.

Au niveau des opérations post-récolte, l'artichaut est peu valorisé puisque la plus grande partie est vendue en frais sur le marché local, et que l'exportation en frais a redémarré il y a quelques années et vise presque exclusivement le marché italien.

On constate très peu de production d'artichaut transformé, et lorsqu'elle aboutit à des produits semi-finis, ceux-ci sont destinés au reconditionnement sur le marché italien.

Une stratégie s'impose pour améliorer la chaîne de valeur en intervenant sur tous les maillons de la chaîne de valeur. Elle visera à :

- Améliorer la compétitivité des producteurs d'artichauts ;
- Créer davantage de la valeur ajoutée par l'innovation technique, technologique et marketing tant au niveau du maillon de la production que celui de la transformation ;
- Développer les superficies cultivées en artichauts dans le gouvernorat de Bizerte et ainsi créer un nombre très important de postes d'emploi, essentiellement féminin, dans la production agricole et dans la transformation de l'artichaut ;
- Cibler et prospector de nouveaux marchés plus rémunérateurs que le marché italien ;
- Développer une image de produit de qualité pour l'artichaut tunisien tant pour le frais que pour le transformé.

Ce faisant, dans un délai de 5 ans, l'impact socio-économique du présent programme de développement (réduction de la pauvreté, création d'emploi, développement de l'emploi des jeunes et des femmes), sera très important dans le gouvernorat de Bizerte. Il impactera également, les gouvernorats limitrophes, Ariana et Manouba, qui font partie intégrante de la Basse Vallée de la Medjerda.

Grâce à ce programme, la Tunisie pourra faire partie du Top 5 mondial de la production et l'exportation de l'artichaut, grâce à une chaîne de valeur performante, bien intégrée et composée de professionnels de l'artichaut.

7. ANNEXES

7.4. Annexe 1 : Norme CEE-ONU FFV-03

Elle définit les caractéristiques minimales des artichauts, qui doivent être comme suit :

- Entiers ;
- Sains ; sont exclus les produits atteints de pourriture ou d'altérations telles qu'elles les rendraient impropres à la consommation ;
- Propres, pratiquement exempts de matières étrangères visibles ;
- D'aspect frais, ne présentant notamment aucun signe de flétrissement ;
- Pratiquement exempts de parasites et d'attaques de parasites ;
- Exempts d'humidité extérieure anormale, d'odeur et/ou de saveurs étrangères.

Les pédoncules doivent présenter une coupe franche et ne pas avoir une longueur supérieure à 10 cm.

Classification

La classification des artichauts en 3 catégories est définie comme suit :

1. Catégorie « Extra »

- Artichauts de qualité supérieure : ils doivent présenter les caractéristiques de la variété et/ou du type commercial. Les bractées centrales doivent être bien serrées en fonction des caractéristiques de la variété.
- Ils ne doivent pas présenter de défauts, à l'exception de très légères altérations superficielles de l'épiderme des bractées, à condition que celles-ci ne portent pas atteinte à l'aspect général du produit, à sa qualité, à sa conservation et à sa présentation dans l'emballage.
- Les vaisseaux du fond ne doivent pas présenter un début de lignification.

2. Catégorie I

- Artichauts de bonne qualité : ils doivent présenter les caractéristiques de la variété et/ou du type commercial. Les bractées centrales doivent être bien serrées en fonction des caractéristiques de la variété.
- Ils peuvent toutefois présenter les légers défauts suivants, à condition que ceux-ci ne portent pas atteinte à l'aspect général du produit, à sa qualité, à sa conservation et à sa présentation dans l'emballage :
 - Léger défaut de forme ;
 - Légère altération due au gel (gerçure) ;
 - Très légères meurtrissures.
- Les vaisseaux du fond ne doivent pas présenter un début de lignification.

3. Catégorie II

- Artichauts qui ne peuvent être classés dans les catégories supérieures mais correspondent aux caractéristiques minimales ci-dessus définies. Ils peuvent être légèrement ouverts.
- Ils peuvent présenter les défauts suivants, à condition de garder leurs caractéristiques essentielles de qualité, de conservation et de présentation :
 - Défauts de forme ;
 - Altération consécutive au gel (artichauts « brusqués ») ;
 - Légères meurtrissures ;
 - Légères taches sur les bractées extérieures ;
 - Début de lignification des vaisseaux du fond.

Calibrage

- Le diamètre minimal de l'artichaut est fixé à 6 cm.
- L'échelle de calibrage fixée ci-après est obligatoire pour les catégories « Extra » et I ; elle est facultative pour la catégorie II :
 - Diamètre de 13 cm et au-dessus ;
 - Diamètre de 11 cm inclus à 13 cm exclu ;
 - Diamètre de 9 cm inclus à 11 cm exclu ;
 - Diamètre de 7,5 cm inclus à 9 cm exclu ;
 - Diamètre de 6 cm inclus à 7,5 cm exclu.
 - Diamètre de 3,5 cm inclus à 6 cm exclu est admis pour les artichauts dits « Poivrade » ou ceux dits « Bouquet ».

Tolérances de qualité

- Catégorie « Extra » : 5 % en nombre d'artichauts ne correspondant pas aux caractéristiques de la catégorie, mais conformes à celles de la catégorie I ou exceptionnellement admis dans les tolérances de cette catégorie.
- Catégorie I : 10 % en nombre d'artichauts ne correspondant pas aux caractéristiques de la catégorie, mais conformes à celles de la catégorie II ou exceptionnellement admis dans les tolérances de cette catégorie.
- Catégorie II : 10 % en nombre d'artichauts ne correspondant pas aux caractéristiques de la catégorie ni aux caractéristiques minimales, à l'exclusion des fruits atteints de pourriture ou de toute autre altération les rendant impropres à la consommation.

Tolérance de calibre

- Pour toutes les catégories : 10 % en nombre d'artichauts ne répondant pas aux exigences en ce qui concerne le calibrage ou le calibre indiqué, mais répondant au calibre immédiatement inférieur et/ou supérieur au calibre indiqué avec un minimum de 5 cm de diamètre pour les artichauts classés dans le calibre plus petit (6 à 7,5 cm).
- Aucune tolérance de calibre n'est accordée aux artichauts dits « Poivrade » ou aux artichauts dits « Bouquet ».

7.5. Annexe 2 : Liste des personnes rencontrés pour la réalisation de la présente étude

Institution	Personne rencontrée	Fonction
APIA Bizerte	Kamel ZAÏBI	Directeur Régional
Artich'o	Amine BEN YAGHLANE	Directeur Général
AVFA	Moufida FEKIH TOUAYI	Directeur
BNA	Neila LARBI	Directeur
BNA	Ridha SAIDI	Directeur
CONNECT Bizerte	Khaled BEN GHARBIA	Président
CONNECT International	Foued GUEDDICHE	Président
CRDA Bizerte	Abderaouf RADHOUANI	Chef de service Horticulture
CRDA Bizerte	Belgacem BELGACEM	Division de la Vulgarisation
CRDA Bizerte	Jouda	Chef d'arrondissement
CTPTA	Adel SAIED	Directeur Général
CTPTA	Manel BOUHDIDA MHEDHBI	Ingénieur
DGIAA	Issam KRID	Sous-Directeur
DGPA	Kacem CHAMMAKHI	Sous-Directeur Cult. Maraichères
GDA El Wifek, Lezdine	Mohamed Ali BEN MOHAMED	Président
GICA	Riadh GADDER	Directeur
GIL	Ismail GHEZAL	Directeur Général
IRADA Bizerte	Kamel SELMANI	Directeur
IRADA Bizerte	Ramzi TEBAL	Expert Secteur Privé
Le Panier Gourmand	Samir SNOUSSI	Directeur Commercial
SOCOMED	Ali SIALA	Directeur Général
SYNAGRI El Alia	Youssef BEN ZINEB	Président de l'antenne locale.

ⁱ Rencontre avec les responsables du CRDA Bizerte, Février 2019.